

REDACTION ET
ADMINISTRATION
38, Avenue de Pérolles

TELEPHONES
Rédactions : 13.09
Abonnements : 3.79
Compte post. Ita 54

PRIX DES ABONNEMENTS :
1 m. 3 m. 6 m. 12 m.
Suisse 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger 4.50 10.— 19.— 38.—

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
PUBLICITAS S. A.

Fribourg
Rue de Romont, 2
Téléphone 6.40

PRIX DES ANNONCES
Le millimètre sur une colonne
Canton 8 ½ ct. — Suisse 10 ct.
Etranger 12 ct. — Réel 25 ct.

NOUVELLES DU JOUR

Le grand assaut contre M. Laval. Le discours du trône au parlement anglais. Les effets de la dévaluation belge.

La Chambre française n'a pu venir à bout, en une seule journée, du débat sur les ligues politiques, qui s'est ouvert hier matin et s'est poursuivi dans une séance de relevée. La discussion continuera aujourd'hui.

On lira plus loin le compte-rendu de la séance. On n'a entendu jusqu'ici que des porte-parole de la gauche et de l'extrême-gauche, et tous n'y ont pas passé. Il en reste encore pour aujourd'hui. La réplique ne fera pas défaut.

Le député radical-socialiste Guernut, en attaquant les ligues de droite, a fait l'apologie de la franc-maçonnerie. C'était mettre à nu le fond des cœurs. Le soulèvement de l'opinion française qui s'exprime par les manifestations des ligues vise la franc-maçonnerie, qui est la ligue des ligues, qui étroit dans les mailles de son ténébreux filet toute la vie publique et qui défend désespérément la proie qu'on veut lui arracher. Tout est là.

Les ligues patriotes ont été noircies à plaisir, dans le débat d'hier. Elles auront aujourd'hui leurs défenseurs.

Leurs adversaires veulent obtenir du gouvernement qu'il étouffe par des mesures de police les manifestations des ligues, qu'il prononce même la dissolution de celles-ci.

Nous verrons quel sera le résultat de la pression exercée sur M. Laval par les gauches et par les membres radicaux de son cabinet.

Le président du conseil a été pris à partie, personnellement, hier, d'une façon violente. On cherche à l'isoler et à le séparer de son cabinet en le représentant comme le « complice » des ligues (le mot a été dit).

Un texte d'ordre du jour, non encore définitif, a été présenté hier à la délégation des gauches. Il s'exprime ainsi :

« La Chambre, résolue à ne soutenir qu'un gouvernement décidé à défendre avec énergie les institutions républicaines et à assurer l'ordre public, passe à l'ordre du jour. »

L'auteur de ce texte, pour en aiguïser la pointe contre M. Laval, l'a ensuite modifié comme suit :

« La Chambre, résolue à ne soutenir qu'un gouvernement dont le chef est décidé à défendre avec énergie les institutions républicaines et à assurer l'ordre public, passe à l'ordre du jour. »

Si cette version prévalait, M. Laval ne pourrait l'accepter, et si la majorité la votait, il n'aurait plus qu'à démissionner.

Mais on croit que le texte primitif sera finalement maintenu. Il en dit assez pour plaire aux gauches et pas plus qu'il ne faut pour que M. Laval puisse s'en accommoder.

**

A Londres, hier mardi, la cérémonie d'ouverture du nouveau Parlement n'a pas eu l'éclat traditionnel, en raison de la mort de la princesse Victoria, sœur du roi.

En lieu et place du souverain, ce fut lord Hailsham qui lut, aux lords et aux députés réunis, le discours du trône.

Ce discours a traité tout d'abord de la politique étrangère. Il a marqué la volonté de la Grande-Bretagne d'exercer, « en tout temps », son influence « pour assurer le maintien de la paix ». Il a signalé, en les regrettant, les mesures d'ordre économique et financier qui ont dû être prises à l'égard de l'Italie ; il a redit l'espoir d'une paix acceptable par tous : l'Italie, l'Ethiopie et la Société des nations.

Le discours a encore rappelé l'invitation adressée par le cabinet britannique aux autres pays signataires des traités navals de Washington et de Londres de participer à une conférence, qui aura lieu à Londres ce mois-ci et qui aura en vue la conclusion d'un nouveau traité international pour la limitation des armements navals.

Au point de vue intérieur, la politique du

cabinet Baldwin, tout en continuant d'encourager une reprise générale de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, prendra tout particulièrement en considération la situation des chômeurs et celle des mineurs. Un plan de réorganisation de l'industrie minière, prévoyant l'unification des redevances minières, qui seraient placées sous le contrôle national, sera soumis au Parlement.

Le discours a fait ensuite allusion aux mesures que le gouvernement se dispose à prendre pour venir en aide aux ouvriers agricoles, etc.

Les Chambres se sont alors séparées pour reprendre leurs travaux chacune de son côté. Aux Communes, le major Attlee, chef de l'opposition, a fait une critique violente du discours du trône, auquel il a reproché de ne pas avoir montré l'urgence des problèmes extérieurs et intérieurs. M. Attlee a fait grief au gouvernement de la mollesse de son appui envers la Société des nations (!) et du manque de plans répondant aux besoins de la situation.

M. Baldwin a répondu avec beaucoup de justesse à ces premières attaques de l'opposition. « La Société des nations, a-t-il notamment dit, est à l'épreuve et si, comme on le dit fréquemment, elle peut mettre fin au conflit actuel par les méthodes auxquelles elle a recours, tous ceux qui, en Europe, aiment la paix s'en montreront heureux et reconnaissants. »

La tâche est difficile. « Je ne dirai pas qu'elle est impossible, mais s'il se trouvait un homme d'Etat pour mener ce pays à la guerre en négligeant tout ce qu'il pourrait faire avec honneur et en coopération avec les autres membres de la Société des nations, son nom serait, à juste titre, exécré. »

Le premier ministre britannique a conclu en répétant qu'il ne laisserait passer « aucune occasion d'assurer au pays la paix au lieu de la guerre »

**

En Belgique, la hausse des prix consécutive à la dévaluation du franc se poursuit, rendant de plus en plus illusoire les résultats que les partisans de cette dévaluation attendaient d'une telle mesure.

Actuellement, une controverse fort vive met aux prises journaux et partis politiques : il s'agit de savoir si le gouvernement sera obligé de procéder, le mois prochain, à une augmentation de 5 % des appointements et des salaires.

En fait, le gouvernement van Zeeland s'est simplement engagé à s'attacher à compenser, par une augmentation, la hausse du prix de la vie résultant de la dévaluation. Mais, d'après un arrêté antérieur pris par M. Theunis, alors premier ministre, l'augmentation doit être accordée automatiquement si l'index du coût de la vie, en décembre, monte à 683 ; or, cet index a été, en novembre, de 689.

Bien que le gouvernement espère une légère baisse en décembre et qu'il s'emploie à la réaliser, il paraît peu vraisemblable qu'elle soit suffisante pour que M. van Zeeland écarte cette difficulté. C'est pourquoi une campagne très active est menée actuellement pour que les appointements et les salaires soient relevés.

Mais le ministre des finances ne veut procéder à cette dépense nouvelle que si le budget peut rester en équilibre, c'est-à-dire si on trouve des recettes correspondantes.

NOUVELLES DIVERSES

Un traité d'alliance entre l'Irak et l'Arabie vient d'être conclu.

— Sir John Simon a été réélu chef du groupe parlementaire libéral national.

— La Chambre belge a adopté un projet de conversion des dettes des provinces, des communes, des associations de communes et des établissements publics.

Le cas de M. Stucki

On nous écrit de Berne :

Le pays a les yeux dirigés sur le Parlement. Il y a à cela plusieurs causes. D'une part, nos autorités s'apprentent à prendre des décisions de la plus haute portée et dont il n'est pas audacieux de dire qu'elles auront, selon les circonstances, les plus heureuses ou les plus graves conséquences. D'autre part, le Conseil national compte non moins de soixante-trois membres nouveaux dont on est curieux de savoir quelles seront leur action et leur influence sur les destinées du pays.

Cependant, les deux premières journées de cette trentième législature n'auront guère permis aux observateurs de juger l'apport de ces hommes nouveaux. Lundi, les formalités de la constitution ont occupé de longues heures. Mardi, le Conseil des Etats a abordé l'étude du budget et cet examen reste purement formel, en ce sens que les questions financières ne seront discutées au fond que lorsque s'engagera le débat sur le second programme financier. On en peut dire autant du budget des Chemins de fer fédéraux : on l'a approuvé, mais ce n'est qu'au printemps prochain — au plus tôt — qu'on entreprendra l'œuvre de réorganisation du réseau national. Certes, les discours qui ont été prononcés à cette occasion permettent d'envisager les grandes lignes des mesures de redressement. Il faut toutefois les considérer comme un simple prologue.

On s'est occupé avec beaucoup plus d'intérêt d'une question qui, pour être de moins de conséquence pour l'avenir du pays, n'a cependant pas manqué de passionner les esprits. Il s'agit du cas de M. Stucki.

On sait que cet éminent économiste a quitté le 30 novembre ses fonctions de directeur de la division du commerce. Libre de toute attache avec l'administration, il avait le droit de solliciter des électeurs bernois un mandat de conseiller national. Il a été brillamment élu et comble le plus heureusement du monde — pour le parti radical — le vide laissé par la retraite de M. Schüpbach.

Plusieurs auront sans doute quelque peine à comprendre que ce haut fonctionnaire ait conçu l'ambition de siéger sous la coupole fédérale. Il avait au Département de l'économie publique une situation des plus enviables. Maître absolu de son dicastère, il y faisait la pluie et le beau temps, à tel point — ce n'est un secret pour personne — que le Conseil fédéral n'exerçait plus qu'un semblant d'autorité sur ce service de l'administration centrale. Autoritaire de nature, M. Stucki avait pris un réel ascendant sur ses chefs hiérarchiques qui s'inclinaient volontiers devant sa volonté. Bref, M. Stucki était une espèce de huitième conseiller fédéral sans en posséder le titre. Il était toutefois démuné d'une des prérogatives essentielles des membres du gouvernement : il n'avait pas le droit de défendre lui-même sa politique devant les Chambres. A plus d'une reprise, il émit la prétention de se faire reconnaître les fonctions — inconnues chez nous — d'un sous-secrétaire d'Etat. Sur ce point, le Conseil fédéral, justement soucieux de son prestige, n'a pas cru devoir lui céder.

M. Stucki a voulu vaincre à tout prix cet obstacle. Il a obtenu un mandat de parlementaire. Mais, voici l'étrange : il conserve en partie les fonctions qu'il revêtait auparavant, celles de négociateur des accords commerciaux.

Electeur du Conseil fédéral en sa qualité de député, M. Stucki est son subordonné en sa qualité de fonctionnaire. Contrôleur du gouvernement d'une part, il est soumis à son autorité d'autre part.

Il était tout naturel que cette situation fût évoquée devant les Chambres. Précisons toutefois que M. Stucki a été régulièrement élu et que le Conseil national devait le valider. Mais, sitôt que le contrat définissant ses nouvelles fonctions administratives sera signé, il appartiendra au Conseil fédéral et éventuellement aux Chambres de trancher la question de savoir s'il peut conserver son mandat parlementaire.

En ce sens, les socialistes, qui ont posé la question, l'ont mal posée. Le cas de M. Stucki ne pouvait constituer une cause d'invalidation. Il s'agit d'une pure question de gestion.

Certes, on ne dénierait pas à un parlementaire le droit de se charger de missions spéciales pour le gouvernement. Rien n'est plus normal. Et, si le Conseil fédéral avait prié — fût-ce très souvent — M. Stucki de se rendre à Berlin, à Paris ou à Rome pour négocier des accords com-

merciaux, personne n'aurait pu émettre de doutes sur la régularité de sa situation. Son cas est toutefois quelque peu différent : l'ancien chef de la division du commerce aura un bureau et des collaborateurs payés par la Confédération ; ses fonctions seront permanentes, ses compétences étendues. En les acceptant, il a limité sa liberté personnelle, en ce sens qu'il s'est engagé à renoncer à toute autre activité, à pratiquer le barreau ou à faire partie de conseils d'administration. Pratiquement, il devra tout son temps à l'Etat et en recevra un traitement fixe. Et si, tout cela bien considéré, on persiste à prétendre que M. Stucki ne sera plus fonctionnaire, on a le regret de dire qu'on joue sur les mots. Un titre ne fait rien à l'affaire. Ce qui est important, c'est la réalité de fonctions dont on ne saurait nier le caractère administratif.

C'est avec raison que la loi interdit aux employés de l'Etat de faire partie de conseils législatifs. Il y va du principe d'autorité. Et personne n'était moins bien placé que les socialistes pour s'indigner de la situation de M. Stucki. Ne revendiquent-ils pas pour les cheminots, les employés de chancellerie, les douaniers et les postiers le droit de faire partie des Chambres fédérales ? Logiques avec eux-mêmes, ils auraient dû se réjouir du précédent ainsi créé.

Mais, pour bien apprécier la situation, il convient de considérer ce qui suit. Il pourrait fort bien arriver — et il arrivera certainement — que M. Stucki ne soit pas d'accord avec le Conseil fédéral sur une question de politique commerciale. En sa qualité de subordonné, son devoir sera de s'abstenir de défendre son point de vue au parlement. Il y aurait là une limitation inadmissible du mandat de député. Et que viendrait donc faire M. Stucki sous la coupole fédérale, s'il ne pouvait y déployer ses talents dans sa propre spécialité ? En sa qualité d'élu du peuple, son devoir serait autre : contrôleur et critique du gouvernement *ex officio*, il devrait dire tout uniment son sentiment. On ne voit pas bien ce qu'il choisirait de l'insubordination ou de l'exercice de ses droits illimités de parlementaire.

On comprend que les collègues de M. Stucki aient répugné — à l'exception des socialistes dont le tact n'est pas la vertu première — à trancher ce problème. On comprendra également qu'ils souhaitent que le nouveau conseiller national fasse le geste qui s'impose. Et choisir ne signifierait pas qu'il ne puisse plus, à l'avenir, mettre son expérience de négociateur au service du pays. Pourquoi ce contrat ? Cette situation inavouée de fonctionnaire ? Ces garanties de stabilité ? Il n'est pas besoin de tout cela.

Economies dans le canton de Vaud

Le Conseil d'Etat vaudois a pris acte avec remerciements pour les services rendus de la démission, en application de la loi sur la durée des fonctions publiques, des préfets des districts d'Aubonne, Grandson, Lavaux et Morges. En vue de réaliser des économies et pour donner suite aux divers vœux et suggestions faits par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat a décidé à titre provisoire et jusqu'à l'adoption par le Grand Conseil d'actes législatifs relatifs à une révision de l'organisation administrative cantonale de ne pas procéder à la nomination de nouveaux titulaires pour ces préfectures.

Les fonctions de conservateur du registre foncier du district d'Echallens seront remplies à titre provisoire, dès le 1^{er} janvier 1936, par le conservateur du registre foncier du district de Cossonay, les fonctions de receveur de l'Etat pour les districts de Lavaux et d'Oron seront remplies provisoirement et à partir du 1^{er} janvier 1936 respectivement par le conservateur du registre foncier de Lavaux et par le receveur de l'Etat du district de Moudon. Enfin, les fonctions de chef de section militaire actuellement vacantes seront confiées à titre d'essai à la gendarmerie dans les localités où se trouve un poste de gendarmerie.

L'affaire de l'« Adula »

L'enquête ordonnée par le Conseil fédéral contre Emilio Colombi, Teresina Bontempi et consorts, accusés de haute trahison, a été définitivement close hier, mardi. Le juge d'instruction fédéral a transmis le dossier de l'enquête au procureur général de la Confédération.

Les Croix-de-Feu

Le Front populaire a créé lui-même le péril fasciste

En octobre dernier, s'ouvrait à Paris, salle Wagram, le congrès du parti radical français. Les congressistes, réunis sous la présidence de M. Edouard Herriot, ministre d'Etat du cabinet Laval, ancien président du conseil, député-maire de Lyon, après avoir entendu le rapport du jeune député du Loiret, Jean Zay, et le discours de l'ancien président du conseil, Daladier, sur les ligues dites fascistes ou factieuses, votèrent avec enthousiasme l'adhésion du parti radical au programme du Front rouge dit « commun », dit « populaire ».

Les journaux d'extrême gauche, qui souhaitaient le chambardement général et la guerre civile dans le beau pays de France, décernèrent alors un brevet de soldat rouge à M. Herriot. Bien que M. Herriot fasse parti du ministère d'Union nationale, ses amis communistes et socialistes et quelques-uns de ses amis radicaux, en quête d'un maroquin, prirent l'offensive contre le ministère que préside avec tant de bon sens et de prudence M. Pierre Laval.

La délégation des gauches de la Chambre, qui réunit les radicaux, les socialistes et les communistes du Parlement, décida d'abattre ce ministère qui se montrait trop doux vis-à-vis des ligues nationales et qui apportait bien peu d'empressement à faire ratifier les accords franco-soviétiques. Les incidents sanglants de Limoges mirent à son comble la haine des éléments d'extrême gauche contre le cabinet Laval et contre le mouvement national des Croix-de-Feu.

D'après l'organe moscovite français *L'Humanité*, une centaine de partisans du colonel de La Rocque avaient lâchement attaqué un millier de bons prolétaires coupables simplement de vouloir empêcher une réunion privée de Croix-de-Feu. Inutile d'ajouter que la masse ouvrière s'est chargée de corriger vertement ses agresseurs fascistes (style de *L'Humanité*).

Depuis ce triste dimanche de novembre, les attaques contre les Croix-de-Feu augmentèrent d'intensité ; les communistes et les socialistes, se posant en victimes, déversèrent et déversent encore dans leurs journaux des tonneaux de mensonges et de calomnies sur les Croix-de-Feu, afin de semer la panique dans le pays pour lui faire croire à un péril fasciste. Des appels à l'assassinat paraissent chaque jour dans *L'Humanité* en des phrases telles que celle-ci : « Camarades, les fascistes veulent vous assassiner pour anéantir la classe ouvrière. Voici le nom de ces assassins » ; suit une liste de Croix-de-Feu avec leur adresse.

Malgré les campagnes antifascistes du Front populaire, nous nous permettons d'assurer à nos lecteurs que le péril fasciste n'existe pas en France ; aucune organisation nationale n'est partisan du régime italien et le mouvement Croix-de-Feu moins que tout autre. Bien entendu, pour un Cachin, un Blum et même un Herriot, tout Français qui ose crier bien fort : « Vive la France ! », qui n'a pas peur de chanter la *Marseillaise*, qui affirme que les Russes soviétiques valent moins cher encore que les Russes blancs, est un « fasciste ». Il est donc compréhensible que, aux yeux de ces gens-là, les Croix-de-Feu soient des fascistes.

Le mouvement Croix-de-Feu est de formation récente. Il ne comptait guère à ses débuts, il y a cinq ans environ, devenir un grand mouvement politique. Ce n'était qu'un groupement d'anciens combattants réunis dans une camaraderie datant des tranchées. Pour faire partie de cette association de camarades de combat, il était exigé de brillants états de service et, comme son nom l'indique, il fallait prouver que l'on avait reçu la croix sous le feu de l'ennemi. Ces premières phalanges, qui composent actuellement les cadres du mouvement Croix-de-Feu, représentaient, on le voit, l'élite des anciens combattants français. Au milieu des autres associations d'anciens combattants, les Croix-de-Feu s'imposèrent par leur courage, leur désintéressement, leur indépendance politique, leur patriotisme.

A l'aube de l'année 1934, la France pleurait encore les 200 victimes du terrible accident de chemin de fer de Lagny ; les grands journaux d'information ne parlaient déjà plus de cette catastrophe ; c'était un nommé Alexandre Stavisky, connu sous le nom de Serge Alexandre, qui tenait la vedette. Peu de jours après, on apprend son suicide, le scandale éclate. L'opinion publique s'alarme alors devant tant de boue et la carence dont font preuve les pouvoirs publics. Un mouvement de rue balaye le ministère Chautemps. Dix jours après, le 6 février, le peuple de Paris, dans une réaction contre l'iniquité des mesures prises contre son préfet de police, vient crier son dégoût devant le Palais-Bourbon. Malgré vingt morts et mille blessés, le peuple de Paris fait fuir de leur tanière députés et ministres.

Les Croix-de-Feu ne jouèrent, ce jour-là, qu'un rôle secondaire ; mais ils avaient donné l'exemple d'une organisation impeccable, si bien que les anciens combattants dignes de ce nom, écœurés de voir ce qui se passait dans leurs associations, vinrent en masse adhérer à ce mouvement jeune et discipliné. C'est peu de jours après que leur chef, le colonel de La Rocque, eut l'idée de créer, à côté des Croix-de-Feu, un mouvement de jeunes gens appelé tout d'abord « les Fils de Croix-de-Feu » et ensuite « les Volontaires nationaux ». Les progrès de ces deux mouvements furent foudroyants ; les adhésions affluaient à raison de

plusieurs centaines par jour, tant à Paris qu'en Province. En juillet 1934, le chiffre colossal de 300.000 adhérents était déjà atteint ; en juillet 1935, le colonel de La Rocque groupait derrière lui un demi-million de patriotes.

Il est curieux de constater que le Front populaire, dans ses feuilles, feint d'ignorer que le mouvement Croix-de-Feu est un mouvement essentiellement populaire ; il sait très bien que, dans les sections Croix-de-Feu, le bourgeois (dans le bon sens du mot), l'ouvrier, l'employé, le petit fonctionnaire, le paysan, l'officier en retraite, l'aristocrate, le garçon de café, le chauffeur de taxi, le domestique, en un mot toutes les classes sociales sont représentées. Les chefs de sections, nous disait un Croix-de-Feu des premiers jours, ne sont choisis que pour leur mérite ; la situation sociale des candidats ne nous intéresse pas.

Il est donc facile de comprendre que le Front commun dirige surtout ses attaques contre les Croix-de-Feu, parce que ce mouvement, populaire lui aussi, marche sur ses brisées ; chaque jour, de nombreux ouvriers dégoûtés de la politique alimentaire du radicalisme franc-maçon, des mensonges des communistes, des appels à la guerre civile, du capitaliste socialiste Léon Blum, viennent grossir les rangs du mouvement Croix-de-Feu. Ils comprennent que le seul salut de la classe ouvrière française est dans une France forte et dans l'union de l'ouvrier et du patron pour chasser les bas politiciens francs-maçons et antifrançais qui mènent la France à l'abîme. J. A.

Le débat sur les ligues à la Chambre française

Paris, 3 décembre.

Les interpellations sur les ligues n'ont pas provoqué une affluence extraordinaire au Palais-Bourbon.

M. Bouisson a ouvert la séance devant une cinquantaine de députés.

Le premier interpellateur, M. Ramette, député communiste du Nord, a développé son interpellation contre les ligues.

M. Ramette, après avoir affirmé que le gouvernement Laval s'est fait le complice des ligues, a déclaré que les Croix-de-Feu étaient en état permanent de mobilisation.

Après avoir mis en cause M. Taittinger, chef des Jeunesses patriotes, M. Ramette a dit qu'il était inadmissible qu'il existât une force armée régulière qui ne fût pas soumise au contrôle du gouvernement. L'orateur a évoqué ensuite la bagarre de Limoges et a accusé les Croix-de-Feu d'avoir été les provocateurs. « Le ministre de l'Intérieur est complice des ligues, poursuit M. Ramette. Le chef de cabinet de M. Laval est lui-même Croix-de-Feu. »

« Le pays doit être débarrassé de la menace de guerre civile, a ajouté M. Ramette ; mais ce qui nous inquiète, c'est la main qui va se servir du rapport Chauvin. Ce texte, on pourrait s'en servir non seulement contre les ligues de droite, mais aussi contre les organisations ouvrières. Si un gouvernement radical prend le pouvoir en nous promettant de désarmer les ligues, nous l'appuierons de toutes nos forces. »

M. Guernut, radical-socialiste (Aisne), a succédé à M. Ramette. Il a énuméré les organisations qu'il considère comme factieuses et notamment l'Action française, les Croix-de-Feu et les « bandes de M. Dorgères ».

Le député de l'Aisne s'en prend principalement aux Croix-de-Feu. Il déclare que les jeunes gens appartenant aux ligues sont soumis à une discipline rigoureuse, ainsi qu'à des exercices militaires. Les ligues sont armées, et elles l'avouent.

M. Guernut évoque ensuite divers incidents, notamment celui de Clermont dans l'Oise, où des fascistes cagayèrent des maisons et molestèrent les habitants.

Le député de l'Aisne met alors en cause le mouvement paysan, puis il cite plusieurs appels à l'assassinat contre M. Blum, dont ajoute-t-il, le gouvernement n'a pas poursuivi les auteurs. « On a menacé de mort MM. Blum, Frot et Daladier. Qu'a-t-on fait ? Nous demandons au gouvernement de maintenir l'ordre. S'il y manquait, ce serait aux simples citoyens à se substituer à lui. »

M. Guernut prend ensuite la défense de la franc-maçonnerie. Il lit un article du colonel de La Rocque où il est dit : « Nous balayerons le parlementarisme. » M. Guernut lit encore certaines instructions données à l'adresse de l'aviation fasciste. « Le complot est patent », dit-il. « Il faut dire si l'on est pour ou contre le complot dirigé contre nos institutions. Nous sommes contre. Liberté de penser et d'écrire, oui, mais pas liberté de provocation au meurtre. Liberté de réunion, oui, mais pas avec des mitraillettes dans les poches. »

En terminant, M. Guernut s'adresse au ministre de l'Intérieur. « M. Paganon, dit-il, vous êtes républicain. Le régime républicain est en danger. Le pays est à bout de nerfs. Quand l'autorité est absente, ce sont les hommes les plus modérés qui deviennent les plus déterminés. Nous vous prénons que, si le gouvernement ne change pas de méthodes, nous changerons de gouvernement. »

La suite du débat est renvoyée à l'après-midi. Les tribunes réservées au public sont comblées, lorsque le président Bouisson ouvre la séance, l'après-midi, devant 250 députés environ.

M. Marc Rucart, radical-socialiste, développe son interpellation. Il déclare parler au nom de

la délégation des gauches. Le député reproche tout d'abord à M. Laval de n'avoir pas tenu ses promesses en n'empêchant pas les « factieux » de se réunir dans les propriétés privées. L'orateur parle de l'assassinat de Jaurès et de l'attentat qui coûta un œil à M. Elbel, député des Vosges, le 14 mars.

M. Elbel déclare que son agresseur n'appartenait à aucune ligue. Cet homme était fanatique. Il a été enfermé dans une maison de santé. Il est aujourd'hui en liberté.

M. Laval, parlant de son banc, exprime tout d'abord son indignation contre l'agression dont fut victime M. Rucart. Une information a été ouverte. « Tout à l'heure, dit-il, on s'indignait, d'un côté de cette assemblée, parce que des poursuites n'ont pas été engagées ; maintenant, on s'indigne parce qu'elles ont été engagées. »

A l'extrême gauche, on crie : « Et Maurras ? »

M. Bérard, ministre de la justice, suppose que ce cri fait allusion à l'ensemble de certains articles de presse dont M. Guernut a donné lecture. « Bien que ces faits soient antérieurs à l'époque où j'étais garde des sceaux, ajoute-t-il, je suis solidaire de ceux qui m'ont précédé dans mes fonctions. » Ces articles ne lui paraissent pas constituer, en droit, le délit de menaces de mort.

Les socialistes crient : « Démission ! »

M. Bérard ajoute que, si ces articles ne constituent pas un délit prévu par le code, ils constituent celui de provocation au meurtre, prévu par la loi sur la presse.

M. Rucart, député radical-socialiste des Vosges, ancien rapporteur général de la commission d'enquête sur les événements du 6 février, soumet à ses collègues le texte d'un ordre du jour qu'il considère comme seul capable de terminer le débat en cours.

Cet ordre du jour est ainsi conçu :

« La Chambre, résolue à ne soutenir qu'un gouvernement décidé à défendre avec énergie les institutions républicaines et à assurer l'ordre public, passe à l'ordre du jour. »

Ce texte est le même que celui qui a été adopté, le 12 juin 1899, par 321 voix contre 173, au lendemain de l'incident d'Auteuil au cours duquel le président Loubet avait été molesté, ce qui avait entraîné la chute du cabinet.

A la reprise de la séance, M. Rucart déclare que les décrets-lois n'ont pas répondu à l'attente de ses amis et se plaint qu'on ait interdit des réunions de députés parlant dans leurs propres départements.

« M. Laval a été complaisant à l'égard des ligues. La répétition de la complaisance, c'est de la complicité. »

« Nous n'avons pas confiance en vous, M. le président du Conseil. Votre réponse scandaleuse à M. Blum à propos du budget a prouvé que vous en aviez assez de la Chambre. »

M. Valière, député socialiste de Limoges, affirme que rien de grave ne se serait passé à Limoges, si les adversaires du Front populaire ne s'étaient laissés « égarer par une folie meurtrière ».

M. Valière affirme qu'un service d'ordre imposant entourait le lieu de réunion des Croix-de-Feu. La foule ne faisait aucun geste de menace. Un énorme pavé lancé atteignit à la tête une femme. Le sang jaillit. Il y eut une bousculade ; ce ne fut pas la ruée d'une foule en délire. C'est alors que des coups de pistolets automatiques claquèrent.

M. Vardelle (Haute-Vienne) affirme que le président des Croix-de-Feu téléphona au préfet que, s'il ne faisait pas assurer l'ordre, il ferait tirer par ses hommes.

M. Valière exprime l'espoir qu'on ne cherchera plus à faire prévaloir des doctrines à coups de revolver et qu'on n'ajoutera pas à tous les malheurs le crime de la guerre civile. En terminant, le député de Limoges demande à M. Paganon, ministre de l'Intérieur, de remplir son devoir de républicain.

Le débat est interrompu.

Paris, 3 décembre.

Au début de la réunion du groupe radical-socialiste, M. Rucart a soumis à ses collègues l'ordre du jour qu'il avait préparé et qui a déjà été publié. Il a accepté une modification suggérée par ses collègues, mettant le président du Conseil seul en cause.

M. Briquet a fait observer que ce serait hypocrité de la part du groupe ce d'avoir soutenu le gouvernement sur la question des décrets-lois pour lui retirer son appui sur celle des ligues.

Un communiqué publié à l'issue de la réunion déclare que le groupe manifeste sa volonté très ferme d'en finir avec les ligues factieuses.

M. Herriot a déclaré que le gouvernement avait accepté les dispositions essentielles du rapport Chauvin. M. Chauvin a tenu à faire préciser quelques points importants. D'après lui, le garde des sceaux serait partisan de soutenir un texte qui, primitivement déposé par son prédécesseur, M. Pernot, laisse à l'autorité judiciaire le soin de dissoudre les ligues, alors que le texte de la commission prévoit que celles-ci seront dissoutes par décret du ministre de l'Intérieur rendu en Conseil d'Etat.

Paris, 4 décembre.

Jusqu'à présent, la délégation des gauches n'a pas été convoquée. Elle ne le serait, dit-on, que si l'accord était réalisé chez les radicaux-socialistes sur un texte du genre de celui qui a été présenté par M. Rucart, qui n'a pas été pris en considération et ne le sera sans doute pas.

Paris, 4 décembre.

En vertu d'une commission rogatoire, délivrée

par le magistrat de Strasbourg, la Sûreté nationale a procédé à une perquisition au siège de l'association des francistes. Divers documents ayant trait à l'organisation des réunions francistes des 30 novembre et 1^{er} décembre ont été saisis.

Le cardinal Baudrillart restera à Paris

Comme nous l'avons dit, le cardinal Baudrillart, qui vient de partir pour Rome pour recevoir le chapeau cardinalice, continuera à demeurer à Paris. C'est un cas assez rare qu'un cardinal, qui n'a pas la direction d'un diocèse, soit autorisé à demeurer en dehors de la Curie romaine. Il n'y avait jusqu'ici que le cardinal Skrbensky, qui a dû renoncer après la guerre à son archevêché d'Olmütz, et qui, pour de graves raisons de santé, a été autorisé à rester dans sa famille. Ajoutons que le cardinal Skrbensky est le seul membre du Sacré Collège qui ait été nommé par Léon XIII. Elevé très jeune à la pourpre, il est âgé aujourd'hui de 72 ans. Un autre cas qui rappelle celui du cardinal Baudrillart est celui du célèbre cardinal Newman, à qui Léon XIII permit de rester en Angleterre.

Désaccord entre les conseillers de M. Roosevelt

Washington, 3 décembre.

La démission de M. Peek est la conséquence du désaccord qui régnait entre lui et M. Cordell Hull.

Cet antagonisme entre les deux hommes date de plus d'un an, au moment où M. Hull empêcha M. Peek de mettre sur pied un troc avec l'Allemagne, prévoyant l'échange de coton américain contre des produits allemands.

D'autre part, M. Peek s'est toujours montré favorable à des accords commerciaux séparés avec chaque pays, tandis que M. Hull s'était toujours montré partisan de la clause de la nation la plus favorisée.

Les affaires de corruption en Espagne

Madrid, 4 décembre.

M. Carranza, député monarchiste, demande que les Cortès prennent connaissance d'un dossier relatif au concours ouvert pour la fourniture de torpilles destinées à l'armée et à l'aviation. Les conditions de ce concours auraient été établies pour favoriser une entreprise déterminée, ce qui constituait pour le Trésor une perte de plus de cent millions de pesetas.

Madrid, 4 décembre.

La commission parlementaire chargée d'enquêter sur la dénonciation de l'ex-inspecteur général des colonies Nombela a entendu celui-ci à nouveau, ainsi que l'ancien sous-secrétaire Moreno Calvo, mis en cause par M. Nombela. M. Calvo a remis à la commission un ordre de payer les sommes indûment réclamées par la maison Taya, signé par M. Lerroux.

Ce document n'avait pas été retrouvé dans les dossiers de la présidence du conseil. M. Calvo a déclaré qu'il l'avait retrouvé chez lui.

Le fait a causé une vive émotion.

Une école turque où l'on a faim

Stamboul, 3 décembre.

Les élèves de l'école d'ingénieurs de Stamboul ont adressé aux journaux une lettre disant que, leurs protestations contre la mauvaise nourriture étant restées vaines et la direction de l'école ayant refusé d'améliorer l'ordinaire, ils ont décidé de faire la grève de la faim ; celle-ci est effective depuis lundi.

UN MALENTENDU

Buenos-Ayres, 4 décembre.

A l'encontre des versions qui ont circulé sur un incident récent à la frontière de l'Argentine et du Paraguay, on précise qu'il s'agit d'un simple fortin réoccupé par les Paraguayens dans la zone de Pilcomayo, qui n'est pas encore suffisamment délimitée.

Une commission argentine-paraguayenne se rendra sur place afin de délimiter la frontière.

L'amnistie yougoslave

Belgrade, 3 décembre.

En vertu du décret royal d'amnistie, publié le 1^{er} décembre à l'occasion de la fête nationale, environ 15.000 condamnés politiques seront graciés.

Ce décret exclut de l'amnistie les condamnés réfugiés à l'étranger et qui ne se sont pas encore présentés devant les tribunaux yougoslaves.

LES AFFAIRES DE CHINE

Changhai, 3 décembre.

M. Huang Fou, ministre de l'Intérieur, a démissionné. M. Huang Fou, qui présida la commission politique de Pékin supprimée au mois de juillet, fut violemment attaqué par certains milieux du Kuomintang qui lui reprochaient sa politique japonophile.

Londres, 3 décembre.

L'ambassadeur de Chine, M. Quo Tai Chi, en protestant au Foreign Office contre l'action japonaise en Chine, qui constitue une violation du traité des neuf puissances, a également invoqué les articles 10 et 11 du Covenant.

La même protestation aurait été faite à Paris et à Washington, ainsi que dans les autres capitales intéressées.

La guerre italo-abyssine

Les opérations

Asmara, 4 décembre.

Des forces abyssines importantes seraient en marche contre le front italien au sud de Makallé. Les avant-gardes abyssines auraient été aperçues par les Italiens. Il s'agit de détachements faisant partie des forces du ras Kassa et du ras Meleohiete. Le commandement italien admet l'éventualité d'importants combats imminents.

Rome, 4 décembre.

Les journaux ont déjà publié les noms de 193 militaires (officiers, sous-officiers et soldats) morts en Afrique orientale jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Depuis lors jusqu'au 30 novembre sont tombés dans les combats d'Afrique orientale quatre officiers et trois sous-officiers et soldats.

Pendant la même période, sont décédés en Afrique orientale, en cours de service ou pour maladie, un officier et 40 sous-officiers et soldats.

La Croix-Rouge

Berbera (Somalie britannique), 4 décembre.

Le paquebot *Soudan*, ayant à bord les membres de la mission anglaise pour un service d'ambulance en Abyssinie, est arrivé à Berbera.

Un journaliste américain qui s'était engagé comme infirmier, M. Dunbar, et qui se proposait de recueillir en Ethiopie la matière d'un ouvrage, a été désavoué par le chef de la mission et s'est vu refuser le droit de débarquer.

La cueillette de l'or

Rome, 3 décembre.

Le roi a remis au chef du gouvernement une quantité considérable d'or et d'argent en lingots.

Dimanche et lundi un nouveau quintal d'or a été recueilli à Milan. Cette seule ville a fourni jusqu'ici une demi-tonne d'or.

Un ras branlant

Djibouti, 4 décembre.

On mande de Djibouti à l'Agence Reuter que des bruits circulent avec persistance, selon lesquels la fidélité du ras Kassa au gouvernement d'Addis-Abéba serait incertaine.

Des marchands et chefs de tribus arrivés en Somalie française racontent que le ras songerait à s'allier aux Italiens. Des messagers seraient arrivés à Amba Alaghi pour savoir à quelles conditions sa soumission et celle de sa province seraient acceptées.

Les négociations

Paris, 4 décembre.

On mande de Rome à l'agence Havas : Un sentiment de détente a commencé à se manifester dans les milieux politiques. Le fait que l'expert britannique Peterson reste à Paris et que sir Samuel Hoare rencontrera M. Laval fait supposer qu'on serait disposé, du côté britannique comme du côté français, à rechercher une base de négociation avant qu'une décision relative à l'embargo sur le pétrole soit prise à Genève.

On affirme que, pour l'instant, non seulement aucune négociation n'est en cours avec la participation de l'Italie, mais encore que celle-ci n'est pas officiellement mise au courant des efforts franco-britanniques.

En réalité, les échos des conversations techniques de Paris sont venus jusqu'à Rome, et il semble que les grandes lignes autour desquelles les experts travaillent ne doivent pas *a priori* être rejetées par l'Italie.

On considère, à Rome, que la partie du Tigré occupée par le corps expéditionnaire ne saurait être évacuée, non seulement parce que les populations ont fait presque partout acte de soumission avant même l'arrivée des troupes italiennes, mais aussi parce que le départ de ces troupes condamnerait ces populations à des représailles.

Du côté de la Somalie, on croit savoir que les conversations de Paris porteraient sur la délimitation de la nouvelle frontière nord-sud.

Dans les milieux coloniaux de Rome, on attache une grande importance à la région montagneuse à la fois bien arrosée et susceptible de devenir une terre de colonisation.

Washington, 4 décembre.

M. Ickes, secrétaire d'Etat à l'Intérieur, dans une conférence de presse, en réponse à une question au sujet de l'effet de son appel à l'industrie pétrolière pour qu'elle arrête volontairement les envois de pétrole vers l'Italie, a dit que sa déclaration a été mal comprise.

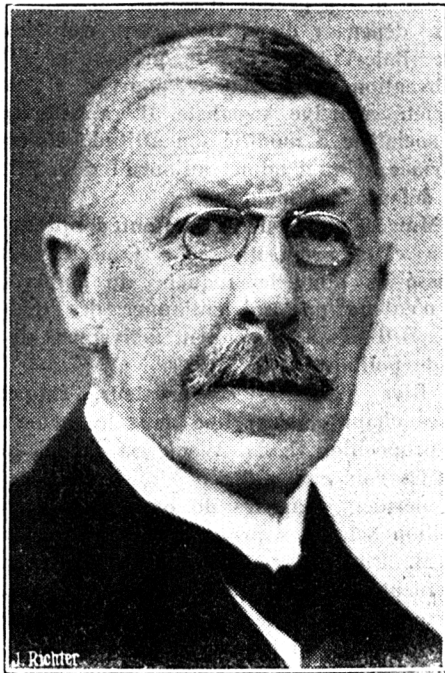
Il a ajouté qu'il avait fait seulement appel à l'industrie pour qu'elle se conforme aux efforts du gouvernement des Etats-Unis tendant à empêcher les envois de « munitions » aux belligérants. (?)

La politique portugaise

Lisbonne, 3 décembre.

Dans un discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la réunion des commissions départementales de l'Union nationale, M. Salazar a nettement déclaré qu'il entendait que, au Portugal, ne soient posées ni la question religieuse, réglée par la séparation, ni la question du régime, réglée par la République avec sa nouvelle constitution émanant de la révolution de 1926.

Nos parlementaires



M. HAUSER, ancien landammann de Glaris, vice-président du Conseil des Etats.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

L'enlèvement de Marseille

M. Léon Bérard, ministre de la justice, ému par les douloureux incidents de Marseille, et estimant insuffisantes les peines actuellement applicables aux individus reconnus coupables de rapt d'enfants, a fait mettre à l'étude par ses services, en vue de son dépôt prochain sur le bureau de la Chambre, un projet de loi tendant à l'aggravation de ces peines.

Hier matin, mardi, le chef de la Sûreté de Marseille a reçu un coup de téléphone de son collègue de Rouen qui lui a annoncé que l'identité donnée par le ravisseur du petit Claude Malméjac au cours de son interrogatoire est fautive. Celui-ci se nomme en réalité André Clément. Il existe contre lui un mandat d'arrêt délivré par le juge d'instruction de Rouen pour vol, faux et usage de faux. C'est en 1926 qu'André Clément, ayant signé faussement deux chèques, a réussi à encaisser 125,000 fr. Ce n'est qu'en 1934 que le faux a été constaté, mais à cette époque Clément avait disparu de Rouen. Quant à la mère, qui s'est dite veuve, elle est seulement divorcée et l'état civil qu'elle a fourni est de fantaisie.

Au palais de justice de Marseille, alors que les inculpés étaient ramenés dans le cabinet du juge d'instruction pour signer les procès-verbaux, une femme qui se trouvait sur leur passage eut un cri : « C'est lui ! » et s'évanouit. Lorsqu'elle eut repris connaissance, elle a déclaré s'appeler M^{lle} Consort, d'Avignon, et a fait le récit du rapt de sa petite nièce, qui, en 1930, avait été mystérieusement enlevée.

Les auteurs de ce rapt seraient, d'après elle, la femme Roland, aidée de son ami, un sieur Mistral, et du jeune « Gilbert » qu'on sait maintenant s'appeler en réalité André Clément. Une rançon de 6000 fr. avait été demandée par Mistral et payée par la famille, à laquelle les trois comparses auraient, en outre, extorqué environ 600,000 francs de titres. Le juge d'instruction va s'efforcer d'établir ce qu'il y a d'exact dans ces graves affirmations.

D'autre part, on mande de la Roche-sur-Yon que la ravisseuse du petit Malméjac est née à la Roche-sur-Yon le 4 septembre 1867. Elle s'appelle en réalité Eugénie Cardin. Elle fut mariée, dans cette ville, à un certain Clément. Son fils, André Clément, est né aux Sables d'Olonne le 8 avril 1909.

C'est le 9 mai passé qu'André Clément, le ravisseur de Marseille, fut jugé par contumace par la cour d'assises de la Seine-Inférieure et condamné pour faux et usage de faux à vingt ans de travaux forcés et vingt ans d'interdiction de séjour, ainsi qu'à cent francs d'amende.

Deux mandats d'arrêts avaient été lancés contre lui, mais ils n'avaient pu être mis à exécution malgré les recherches à Bordeaux et à Marseille.

Sanglante querelle de familles

Deux familles du village espagnol de Visiedo, armées de serpes et de pioches, se sont livrées une véritable bataille pour une somme de 35 pesetas sur laquelle elles ne parvenaient pas à se mettre d'accord.

Il y a trois morts et sept blessés graves.

Hauts officiers français blessés

Hier, mardi, à la suite d'une collision entre une automobile et un camion, l'amiral Vallée, commandant de la marine au Maroc, le général de Loustal, commandant de la région de Marrakech, et le commandant Périgois, chef d'état-major, ont été blessés. L'amiral Vallée a une épaule luxée et le général de Loustal souffre de courbatures.

La sécheresse en Afrique du Sud

On mande de Johannesburg qu'une grande sécheresse sévit dans le nord du Transvaal. Le bétail périt par centaines. Des propriétés autrefois florissantes ont été transformées en déserts dépourvus d'une goutte d'eau. Dans certains districts, il n'a pas plu depuis une année.

Drame américain

Vendredi dernier, à New-York, une femme très connue dans la société américaine a tiré sur son fils de 15 ans, le blessant si grièvement qu'il est à l'hôpital dans un état désespéré.

Le drame s'est passé à Santa Barbara, la plus élégante résidence d'hiver de la côte californienne. Mrs. Dorothea Livermore avait absorbé force cocktails, selon sa fâcheuse habitude : vers l'aube, son fils, qui avait, dit-on, bu autant que sa mère afin « de lui faire honte en lui montrant combien repoussante était l'ivresse », lui faisait des critiques sur son intention d'épouser le précepteur de son jeune frère, M. Bill Neville.

Mrs Livermore s'empara alors du revolver que M. Neville avait, selon ses assertions, pris le soin de dissimuler dans une chambre voisine, et fit feu à plusieurs reprises sur son fils. Celui-ci est dans un état grave et on ne sait s'il pourra être sauvé.

Mrs Livermore est en prison, accusée de tentative d'homicide.

Elle est l'épouse divorcée de M. Jessé Livermore, financier new-yorkais.

Le mauvais temps en France

Le mauvais temps est général en France. Dans la région de Chambéry, sur les rives sud-ouest du lac du Bourget, on a enregistré une hausse de 20 centimètres, qui a provoqué un envahissement des routes par les eaux. A Yenne et Chanaz, toutes les terres riveraines du Rhône sont sous l'eau et plusieurs grandes routes sont coupées. Un éboulement, près de Grésy-sur-Isère, a coupé la voie ferrée. Dans la région de Beauvais, la pluie tombant en abondance a fait déborder l'Avelon et le Thérain, causant des inondations.

Dans la région de Nîmes, le Rhône a recommencé à grossir. On annonce une crue prochaine à Pont-Saint-Esprit.

Dans la région de Moulins, la tempête, qui sévit depuis 48 heures, a causé des dégâts. La Loire et ses affluents sont en crue, par suite de pluies. Des maisons ont été inondées, à Château-neuf-Val de Bargis. La neige tombe en abondance sur la région de Moutiers. Les communications avec la Haute-Tarentaise, ainsi qu'avec Pralognan-la-Vanoise et Saint-Martin-de-Belleville, sont interrompues.

Toute la région de Montbéliard est sous l'eau. En Lorraine, la tempête a continué à souffler, occasionnant des dégâts à des immeubles. Les affluents de la Moselle sont sortis de leur lit, inondant des routes et des caves dans plusieurs localités, notamment à Saint-Cloud.

La Charente est sortie de son lit et a inondé plusieurs prairies sur divers points du département. A Cognac et à Angoulême, certains habitants riverains, devant la menace de la crue, ont dû déménager.

Le Rhône a provoqué, au cours de la matinée d'hier mardi, une inquiétude qui a trouvé une confirmation alarmante. C'est avec inquiétude qu'on se demande si, le mauvais temps persistant, la région avignonnaise ne va pas connaître le retour des catastrophes passées.

Encore un banquier véreux en France

Le parquet de Brest a mis en état d'arrestation M. Grégoire, directeur d'une banque, sous l'inculpation d'abus de confiance et de détournements.

La contrebande des stupéfiants

Une grave affaire de contrebande de tabacs et de stupéfiants vient d'être découverte en Haute-Saône. Les gendarmes de Lure ont été sur le point d'arrêter le nommé Poirot, né à Argentan-sur-Creuse, âgé de trente-trois ans, se faisant appeler Duprez, mais celui-ci a réussi à prendre la fuite.

On croit se trouver en présence d'une vaste organisation de contrebande de tabacs et de stupéfiants se pratiquant par route et par avions, et dont le centre se trouverait à Francheville dans un ancien château transformé en hôtel. L'affaire aurait des ramifications dans le nord et l'est de la France. Poirot, malfaiteur dangereux, déjà cinq fois condamné, est activement recherché.

Collision d'avions

Hier, mercredi, près de Tokio, deux avions d'exercice sont entrés en collision et sont tombés. Les trois aviateurs ont été tués.

SUISSE

Un drame

Un drame de famille s'est déroulé hier mardi dans une ferme, sur Safnern, près de Bienne. Pris d'un accès de colère, Georges Hänni, âgé de quarante-cinq ans, tua sa femme d'un coup de feu puis se suicida. Le ménage vivait depuis longtemps en mésintelligence. Le ménage laisse deux enfants âgés de douze et de dix-huit ans.

Noyé

Hier, mardi, deux hommes conduisaient une chèvre sur une barque de Kastanienbaum à Hergiswil par la baie de Horwer du lac des Quatre-Cantons. En revenant, la barque chavira à la suite d'un fort coup de vent. L'un des passagers put se sauver ; le second, M. Alfred Schmocker, âgé de quarante-quatre ans, père de trois enfants, se noya.

De Genève au Bodan, de Coire à Neuchâtel,
Achète tes cadeaux sous le signe de Tell !

LES MORTS



M. URSPRUNG, juge fédéral, qui avait annoncé sa démission pour la fin de l'année et qui est mort subitement hier.

M. Ursprung était âgé de 75 ans. Il était membre du Tribunal fédéral depuis 1902.

Le R. Père Augustin de Stockalper

Lundi est décédé, au couvent des Capucins de Sion, le R. Père Augustin de Stockalper. Il était âgé de soixante-six ans.

Le R. Père Augustin entra dans l'ordre des capucins en 1890. Il fut ordonné prêtre en 1895 et célébra sa première messe au couvent de Sion. En 1896, il se rendit au Landeron, où il resta deux ans. En 1898, ses supérieurs le nommèrent prédicateur à Saint-Maurice et directeur du Scolasticat. Il y demeura quinze ans et contribua au développement de la province suisse. Le Père Augustin occupa les fonctions de gardien, à Saint-Maurice, de 1908 à 1909, et de 1917 à 1920, à Sion, de 1914 à 1917.

Le R. Père Augustin était un missionnaire apprécié dans les paroisses et un excellent directeur de conscience. Pendant ces dernières années particulièrement, où son état de santé le retenait au couvent, c'était sa charge habituelle. On venait de très loin pour bénéficier de la sage direction du R. Père Augustin, qui passait presque tout son temps au confessionnal. Ses rares moments de loisir, il les employait à la réception des bulletins paroissiaux de la Suisse française et aux visites du Saint Sacrement.

La pensée de la mort lui était familière. Il employa toute la dernière semaine de sa vie à se préparer à son éternité.

Le colonel de Ribaupierre

A Berne, lundi, est décédé subitement, à l'âge de 46 ans, le lieutenant-colonel de Ribaupierre, instructeur de cavalerie.

Echos de partout

Un bon avocat

Cette histoire se passe dans la campagne tunisienne. Un vieux Bédouin, à la barbe blanche, tout près d'être septuagénaire, avait une vache qui, un jour, apercevant une belle meule de foin, vint y chercher sa nourriture et, pendant une heure, mangea tranquillement à même la meule.

Le propriétaire de ce foin, furieux, poursuivit en justice le vieux Bédouin dont la vache avait pris une si grande liberté sur son bien et, un beau matin, le vieillard comparut pour délit de pacage devant le tribunal.

Il apprit que le propriétaire de la meule lui réclamait 500 francs de dommages et intérêts pour le foin avalé par sa vache pendant une heure. Il ne sourcilla pas, mais quand, à la barre, il déclara son état civil, au moment de parler de son âge, le vieillard dit à l'interprète : « J'ai quinze ans ! »

Tout le monde bondit. Le vieillard s'entête. Et comme on lui fait observer qu'il est impossible de croire une pareille chose, il dit posément :

— Il n'est pas plus difficile de croire qu'un vieillard de mon âge peut avoir quinze ans, que d'admettre qu'une vache qui mange du foin pendant une heure en prend pour 500 francs.

Cette réflexion fit sensation et le vieillard fut acquitté.

Mot de la fin

L'enfant à qui on demande ce qu'il veut devenir :

— Bien, moi, monsieur, plus tard, je voudrais être cafetier.

— Tiens, pourquoi donc, mon petit ami ?

— Parce que, comme ça, papa resterait plus souvent à la maison.

LE STIMULANT
Aperitif au vin et quinquina

La session fédérale

Conseil national

Séance du 3 décembre

Les recours électoraux

Le renvoi du recours saint-gallois à la commission est voté par 54 voix contre 51.

Les recours contre les élections de Soleure et du Tessin sont écartés. Il s'agissait d'une plainte d'un seul électeur, dont le bulletin avait été annulé.

Les députés de Soleure et du Tessin sont aussitôt assermentés.

Budget des chemins de fer

MM. Keller (Argovie) et Gorgerat (Vaud) font rapport. Ils reconnaissent que la direction générale a fait tous les efforts possibles pour réduire le budget. Les dépenses sont de 241 millions, en réduction de 17 % depuis 1930. Le personnel a été réduit depuis 1930 de 13-14 %. L'excédent des dépenses est monté néanmoins à 70 millions en chiffres ronds. La situation devient chaque année plus tragique. Une refonte totale de l'organisation ferroviaire est nécessaire. Les questions à résoudre sont nombreuses et complexes. Le projet de budget doit être accepté comme budget d'attente, sous réserve des modifications qui pourront être apportées par le programme financier.

M. Aeby dit qu'il faut réorganiser l'entreprise pour résister aux pressions politiques. Les versements à la caisse de secours et pensions sont en constante augmentation. Il faudrait mieux protéger les chemins de fer contre la concurrence de l'automobile. On attend un nouveau remède à cet effet.

Il faut tenir compte, dans les réductions, des petits traitements, qui ont déjà été diminués de 3-10 %, tandis que les traitements plus considérables l'ont été de 10-14 %. Il faut rappeler le public sur le rail en baissant les tarifs.

La situation de la caisse des retraites est intenable. Aucune administration publique ou privée ne pourrait se soutenir avec des prestations pareilles. Le déficit est de 360 millions. Il faut que cette caisse fonctionne selon les formules des grandes sociétés d'assurances.

M. Aeby ne votera le budget que si on donne l'assurance que l'administration fera son possible pour doter le pays d'un réseau moins coûteux et plus utile.

M. Joss (Berne), agrarien, estime qu'une partie des sacrifices devrait être supportée par les créanciers du réseau.

M. Kägi (Zurich), socialiste, prend la défense de la caisse des retraites et des traitements. Pendant la guerre, la Confédération a imposé des charges de plus d'un demi-million. Il faut, non pas réduire l'horaire, mais le compléter pour lutter contre la concurrence automobile.

M. Wütrich (Zurich), indépendant, déclare qu'il faut vivifier le trafic en réduisant les tarifs. La réorganisation devrait être étudiée et réalisée par un commissariat muni de pleins pouvoirs. Malgré l'électrification, on n'a pas suffisamment développé le trafic léger. Il faut chercher une collaboration avec l'automobile.

M. Tobler (Zurich), Front national, demande de repousser le budget en chargeant le Conseil fédéral de présenter immédiatement un projet d'assainissement. Ce serait un acte de loyauté envers les jeunes générations qui auront la charge du déficit à porter.

M. Pilet-Golaz, chef du Département des chemins de fer, dit que ce dont souffrent les Chemins de fer fédéraux c'est d'une anémie pernicieuse : le déficit chronique. Depuis 1931, les Chemins de fer fédéraux ont fait des économies. La Confédération, au contraire, n'a cessé d'augmenter ses dépenses. Les Chemins de fer fédéraux ont fait 44 millions d'économies sur leur budget. Mais ces économies ne sont pas encore suffisantes. Le moment est venu de modifier l'organisation ferroviaire. C'est une œuvre qui exige des efforts quotidiens. Les Chemins de fer fédéraux n'ont pas la personnalité juridique. Leurs dettes ne sont pas ferroviaires, mais fédérales. On ne peut s'arranger avec les créanciers sans passer par la Confédération. C'est tout le crédit du pays que l'on mettrait en jeu. Une réorganisation superficielle ne peut rétablir l'équilibre. Ce n'est pas la suppression des directions d'arrondissements qui modifierait le fond des choses.

Les frais d'administration ne sont que de 6 à 7 millions. Mais il faut éliminer de l'administration la politique d'intérêts de groupes et de clocher. Ce qu'il faut guérir, c'est la maladie du chemin de fer. C'est une maladie générale, l'exploitation coûte aujourd'hui trop cher. Le chemin de fer est resté lourd et lent, mais dans les questions techniques il ne faut pas aller trop vite. Il faut faire ses expériences. Elles sont en cours. Tout le fonctionnement du matériel nouveau doit s'adapter au matériel de l'entreprise. Il y a des lignes gourmandes qu'il faudra supprimer, malgré toutes les résistances.

M. Pilet estime que l'idée d'un commissariat n'est pas très claire. Ces questions sont actuellement étudiées par un spécialiste, M. Herold. Il faudra que chacun fasse sa part dans la réorganisation financière. Sur leurs recettes de 300 millions, les Chemins de fer fédéraux dépensent 200 millions pour le personnel. Toutes les caisses

se vident, même celle de l'Etat. Le total des versements à la caisse du personnel est de 33 millions, le 22 % à 23 % des traitements ou le tiers du déficit.

Il faudra modifier ce régime, mais il restera un déficit que l'Etat devra combler. L'assainissement financier est impossible sans argent. Il est inutile que le déficit soit mis tout ou en partie à la charge de la Confédération. Il y a tout un passé à liquider, mais il faut préalablement un fonds pour cela. Il faut que ces solutions s'intègrent dans un plan d'ensemble qui sera déposé l'année prochaine. Actuellement, les compétences sont dispersées. Il faut les concentrer. L'orateur estime qu'il serait complètement inutile de repousser le budget. La commission a ajouté à l'arrêté une disposition selon laquelle l'administration des Chemins de fer fédéraux ne peut disposer des crédits que dans la mesure où ils leur sont absolument nécessaires pour remplir leurs obligations dans les limites de la plus stricte économie.

M. Perrin (Vaud), socialiste, constate que l'arrêté urgent voté il y a une année n'a eu aucun résultat pratique. Il demande que les agents âgés soient mis à la retraite. Le principal pour remettre de l'ordre dans l'administration, c'est que la Confédération reprenne une partie de la dette et résolve le problème rail-route.

Le passage à la discussion des articles est voté à une majorité évidente. L'arrêté est voté à une grande majorité. Le budget est transmis aux Etats.

La séance est levée.

M. Reinhard dépose une motion pour le rétablissement des relations avec la Russie.

Conseil des Etats

Séance du 3 décembre

Le budget fédéral

M. Mercier (Glaris) présente le rapport général sur le budget de la Confédération 1936. Celui-ci accuse un déficit de 77 millions. Le programme financier que la Chambre discutera cette semaine devra couvrir ce déficit considérable.

La commission est décidée à soutenir énergiquement le Conseil fédéral quand il s'opposera à toutes les augmentations de dépenses.

M. Béguin (Neuchâtel) tient à réserver l'examen de toutes les questions qui se poseront à l'occasion de la discussion.

M. Meyer, chef du Département fédéral des finances, constate que nous en sommes de nouveau au point où nous étions il y a deux ans, au moment de l'adoption du premier programme financier, celui-ci n'ayant pas donné les résultats qu'on en attendait.

M. Meyer déclare encore que l'amortissement de la dette continuera selon le plan adopté par les Chambres. Le programme définitif qui doit être appliqué à partir de 1938 comportera l'amortissement de tous les emprunts.

L'entrée en matière sur le budget est ensuite décidée.

M. Weck, rapporteur, fait porter de 3 millions à 3,400,000 fr. le produit escompté des taxes d'importation tandis que M. Winzeler (Schaffhouse), propose d'augmenter de 2 millions l'excédent de recettes d'exploitation de l'administration des postes que le projet du budget avait fixé à 8 millions.

Aux dépenses, M. Bosset (Vaud) propose de renvoyer au Conseil fédéral le budget de l'Ecole polytechnique fédérale avec mandat d'en présenter un nouveau qui ne dépasse pas celui de 1935, soit 3,500,000 francs.

M. Etter, chef du Département de l'Intérieur, combat cette proposition de la commission. Il insiste sur la mission très importante de l'Ecole polytechnique fédérale qui, en temps de crise surtout, est un facteur indispensable de notre vie économique et industrielle.

M. Wettstein (Zurich) combat également le renvoi proposé par la commission, tandis que M. Malche (Genève) estime que la réduction modeste réclamée par la commission ne saurait affecter sensiblement l'effort scientifique de l'Ecole polytechnique fédérale.

Au vote, la proposition de la commission est repoussée par 25 voix contre 12.

Conformément à la proposition du président, on décide d'aborder dès mercredi matin le programme financier transitoire et de terminer le budget mardi dans une séance de relevée.

Séance levée.

Séance de relevée

Traitant du budget, le Conseil discute une proposition de M. Klöti (Zurich), socialiste, de supprimer dans le chapitre des dépenses du Département de l'économie publique un poste de 25,000 francs représentant le traitement de M. Stucki. Le député zurichois soulève à ce propos la question de l'incompatibilité des nouvelles fonctions de M. Stucki avec le mandat de conseiller national.

M. Obrecht, conseiller fédéral, déclare que, à l'heure actuelle où les traités économiques jouent le rôle qu'on sait, le Conseil fédéral ne pourrait que difficilement se passer du concours de M. Stucki.

Il rappelle que, à partir du 1^{er} décembre, M. Stucki a cessé d'être directeur de la division fédérale du commerce. Il n'est donc plus fonctionnaire dans le sens du statut ordinaire.

Après une réplique de M. Klöti et une duplique de M. Obrecht, la proposition de M. Klöti est repoussée à une grande majorité.

Aux dépenses du Département militaire, M. Wenk (Bâle-Ville), socialiste, propose de rétablir la subvention de 25,000 fr. pour le « Satus », la société sportive socialiste. Il rappelle que le parti socialiste a modifié son attitude à l'endroit de l'armée et qu'il admet aujourd'hui le principe de la défense nationale.

M. Minger, président de la Confédération, s'oppose à cette proposition. Le Conseil fédéral a repoussé la nouvelle requête du Satus parce qu'il n'entend pas subventionner des organisations sportives qui s'occupent activement de propagande politique.

M. Riva (Tessin), conservateur, rapporteur pour ce chapitre, s'exprime dans le même sens.

La proposition de M. Wenk est repoussée par toutes les voix contre 3.

Les derniers chapitres du budget passent sans opposition selon les propositions de la commission. M. Pilet-Golaz, conseiller fédéral, expose longuement pourquoi l'augmentation de 2 millions de l'excédent des recettes des postes, décidée par la Chambre, ne lui paraît pas correspondre à la réalité.

LES GROUPES

Le groupe conservateur a tenu son assemblée hier, mardi, sous la présidence de M. Walther, de Lucerne, conseiller national. A l'ouverture de la séance, le président a exprimé ses remerciements, pour leur activité, aux membres du groupe qui ne sont plus au Parlement, et il a salué les nouveaux élus.

Dans un rapport politique, il a souligné la nécessité pour le groupe de rester uni et pour les partis nationaux de suivre une politique commune. Il a rappelé les efforts faits pour obtenir la participation des socialistes au gouvernement du pays et pour porter à 9 le nombre des membres du Conseil fédéral. Il s'est déclaré, avec l'approbation du groupe, opposé à ces tentatives.

Le groupe a désigné ensuite son candidat à la vice-présidence du Conseil national, en la personne de M. Troillet (Valais). Le groupe proposera comme scrutateurs MM. Weber (Schwytz), ancien, et Rossi (Tessin). Les membres actuels du bureau du groupe ont été confirmés. Fera également partie du bureau M. Amstalden, que le président a félicité de son élection à la présidence du Conseil des Etats.

M. Walther, conseiller national, a informé le groupe de son intention d'abandonner la présidence de celui-ci. Mais, sur le désir unanimement exprimé, il a finalement accepté encore une fois ce poste, et il a été confirmé président du groupe aux acclamations unanimes de l'assistance.

La discussion du programme financier a été renvoyée à une nouvelle séance qui aura lieu aujourd'hui, mercredi. L'opinion générale a été exprimée que cet objet devait être liquidé le plus rapidement possible.

Le groupe des paysans, artisans et bourgeois de l'Assemblée fédérale s'est réuni, hier, mardi. Il a entendu un exposé détaillé de M. Minger, président de la Confédération, sur la situation politique et économique actuelle et sur le programme financier. Une discussion s'est instituée à l'issue de l'exposé du président de la Confédération. Elle sera poursuivie au cours d'une réunion spéciale. Le groupe a exprimé, à l'unanimité, le désir d'examiner rapidement le programme financier et de le liquider, si possible, encore cette année. Le groupe s'est également occupé d'une série de questions d'ordre interne.

Le groupe socialiste des Chambres fédérales a discuté, lundi après midi et hier, mardi, le deuxième programme financier. Il a décidé de soumettre aux deux Chambres une proposition de renvoi motivée.

CE QUE L'UNION DES PAYSANS PENSE DE LA SITUATION

Le grand Comité de l'Union suisse des paysans s'est réuni le 2 décembre, à Berne. Il a pris la résolution ci-après au sujet du programme financier du Conseil fédéral :

L'Union suisse des paysans estime que le rétablissement de l'équilibre des recettes et des dépenses dans le ménage financier de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux est de toute nécessité pour lutter avec succès contre la crise économique. Elle prévoit aussi que, à différer davantage la réorganisation du ménage financier de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux, non seulement on compromettrait la continuation des actions de secours en faveur de l'agriculture, mais on irait au-devant d'une majoration du taux de l'intérêt et mettrait en danger la stabilité de notre monnaie. Elle recommande par conséquent aux partis politiques, et notamment aux représentants de l'agriculture à l'Assemblée fédérale, d'appuyer les efforts que fait le Conseil fédéral pour assurer l'équilibre financier de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux par le moyen d'économies raisonnables et la création de nouvelles sources de recettes.

Puis le Comité a adopté la résolution suivante au sujet du projet du Conseil fédéral relatif aux mesures extraordinaires d'ordre économique :

L'Union suisse des paysans reconnaît la nécessité de conférer au Conseil fédéral des pleins pouvoirs plus étendus en vue de lutter contre la crise économique. Elle constate, avec reconnaissance, que le Conseil fédéral repousse l'idée d'une suppression

des mesures de soutien des prix qui assurent à l'agriculture un minimum d'existence. L'Union suisse des paysans prie par conséquent les partis politiques et en particulier les représentants de l'agriculture à l'Assemblée fédérale de solliciter la prolongation des dispositions en vigueur jusqu'à maintenant pour protéger l'économie nationale, et de se prononcer en faveur de la délégation au Conseil fédéral des pleins pouvoirs nécessaires pour prendre les mesures extraordinaires s'imposant dans le domaine économique et monétaire.

Le Comité a discuté le projet de directions pour l'activité de l'Union suisse des paysans élaboré par le Comité directeur. Elles sont appelées à servir de base aux fins d'assurer, à l'avenir également, l'unité d'action dans le domaine de la politique paysanne suisse, sous la direction de l'Union suisse des paysans. Le projet, adopté à l'unanimité, sera publié très prochainement. Enfin, pour donner suite à une proposition émise au sein de l'assemblée, il a été décidé de prier le Conseil fédéral d'inviter la Division du commerce à prendre à nouveau mieux contact avec les organisations agricoles dans l'accomplissement de ses tâches, notamment dans les négociations avec l'étranger et dans l'application des mesures de compensation et de contingentement.

TRIBUNAUX

Le procès Stavisky

Le premier témoin entendu hier, mardi, a été M. Marc Constantin, rédacteur au ministère du commerce et ancien inspecteur général au ministère du commerce. « Je suis allé à Bayonne, déclara-t-il, en 1931, à la demande de M. Garat. Il s'agissait de voir, au lendemain de la création du Crédit de Bayonne, quelle était son organisation. Je n'ai donné qu'un coup d'œil rapide sur les livres. Lors de la seconde inspection en 1932, j'ai conseillé aux dirigeants de faire des dépôts. S'ils m'avaient écouté, l'escroquerie était impossible. » Il déclara d'autre part qu'il n'avait pas remarqué au cours de ses visites d'inspection les budgets anormaux du Crédit, puis il ajoute qu'il avait la plus entière confiance en Alexandre.

On entendit ensuite M. Rouvier, inspecteur général des services administratifs au ministère de l'Intérieur. Rouvier a fait deux rapports sur les fonctionnaires des contrôles financiers du Crédit de Bayonne. Il ajouta que, à la suite de son enquête administrative, il avait été mis d'office à la retraite, puis il expliqua le mécanisme de l'escroquerie et déclara que, au cours de sa longue carrière, il n'avait jamais vu une gestion pareille à celle du Crédit de Bayonne.

M. Rouvier donna des explications sur les budgets successifs du Crédit municipal de Bayonne.

M. Garat attaqua le témoin et qualifia d'hérésies ses déclarations.

M. Noguères, avocat, voulut poser des questions au témoin. Il revint à la fameuse plainte déposée par le député maire de Bayonne à propos d'un écho paru dans l'hebdomadaire de Paul Darius. Le procureur général et le président firent observer au défenseur qu'il revenait toujours sur les mêmes faits et que le procès piétinait. L'avocat protesta de ses bonnes intentions, la salle devint tumultueuse. M. Noguères parlait dans le bruit.

Le président a alors levé l'audience.

De fausses traites soviétiques

Le juge d'instruction de Paris a été saisi récemment d'une nouvelle affaire de fausses traites soviétiques.

En février 1935, la Banque de crédit international, à Paris, escomptait à un banquier suisse sept traites tirées sur la représentation commerciale des Soviets à Milan.

Lorsque ces traites furent présentées, la représentation commerciale déclara qu'elles étaient fausses et refusa d'en acquitter le montant.

Une plainte fut déposée. L'enquête établit que les sept traites avaient été vendues à un banquier suisse par un Polonais, Samuel Uriewicz, qui lui avait déjà vendu des traites analogues pour un total de 300 millions.

Uriewicz fut arrêté récemment à Zurich, et extradé. Il a protesté de sa bonne foi, affirmant qu'il avait lui-même acheté les traites à un tiers. Le magistrat l'a inculpé de faux et usage de faux et l'a fait écrouer à la Santé.

Le banquier suisse a été inculpé lui aussi, mais laissé en liberté provisoire.

La représentation commerciale des Soviets et la Banque de crédit international se sont portées parties civiles dans l'enquête en cours.

Après un accident de chemin de fer

Le Tribunal correctionnel d'Avignon a rendu son jugement dans l'affaire du déraillement du rapide Genève-Vintimille qui se produisit le 12 août 1934, à l'entrée de la gare d'Avignon, et fit 8 morts et 28 blessés. Le tribunal a condamné le mécanicien Achard et le chef de train Dupré, prévenus d'homicide et de blessures par imprudence, le premier à un mois de prison et le second à 100 fr. d'amende avec sursis. Les deux inculpés ont été condamnés solidairement aux dépens.

CALENDRIER

Jeudi, 5 décembre

Saint SABBAS, abbé

Saint Sabbas, célèbre anachorète, organisa les communautés monastiques en Palestine et fonda le monastère qui porte son nom. († 502.)

NOUVELLES RELIGIEUSES

Le centenaire de la paroisse catholique de Vevey

La paroisse catholique de Vevey a célébré dimanche le centenaire de sa fondation, plus exactement le centenaire du rétablissement du culte catholique à Vevey, qui avait été aboli en 1536 lors de la conquête du Pays de Vaud par les Bernois.

La Feuille d'avis de Vevey rappelle que, en 1824, M. et Mme de Bock, habitant à Vevey, obtinrent la permission de faire célébrer une messe les dimanches et fêtes, dans une chambre particulière, messe à laquelle assistèrent, par la suite, d'autres catholiques de la ville.

Les négociations avec le Conseil d'Etat vaudois sur la base de la loi de juin 1810 pour organiser le culte catholique régulier à Vevey commencèrent vers 1830. Après les formalités nécessaires et les fonds recueillis, les catholiques achetèrent une maison située au Bourg Bottonens (rue d'Italie actuelle) pour y établir la chapelle. Le premier curé en fut M. Sublet et la consécration de cette chapelle eut lieu le 7 décembre 1834 par Mgr Pierre-Tobie Yenni, évêque de Lausanne et Genève.

La chapelle se révéla bientôt insuffisante. Des projets d'agrandissement furent envisagés déjà en 1859. Un terrain fut acheté à l'angle. Mais il ne donna pas satisfaction et, en 1869, les catholiques acquièrent de la famille Burnat l'emplacement où a été construite l'église actuelle. M. le curé Bauer donna le premier coup de pioche, le 8 décembre 1869, en présence de Don Carlos d'Espagne et de son épouse Marguerite de Bourbon. L'église fut consacrée par Mgr Marilley, évêque de Lausanne et Genève, le 10 octobre 1872, sous le vocable de l'Annonciation de la Sainte Vierge.

La cérémonie du centenaire fut rehaussée par la présence de Mgr Besson, qui, à l'office solennel, prononça le sermon de circonstance.

A 14 h. 30, Mgr Besson fut reçu à l'hôpital de la Providence, terminé le printemps dernier. M. le curé Kurfurst, assisté de ses deux vicaires, de membres du conseil de paroisse, de MM. Burnat et Nicati, architectes du nouvel hôpital, fit les honneurs de la maison. Les autorités civiles étaient représentées par M. Chaudet, syndic de Vevey, MM. Burnat, syndic de La Tour, déjà nommé, et Noguét, municipal.

M. le curé Kurfurst salua les invités et rappela les mérites des personnes qui ont collaboré à la construction.

M. Chaudet, syndic de Vevey, se félicita des excellentes relations que les autorités entretiennent avec la paroisse catholique.

M. Burnat, syndic de La Tour, parla au nom des anciens propriétaires de La Prairie.

M. Nicati remercia pour les paroles élogieuses adressées aux architectes de La Providence.

Pour terminer, Mgr Besson dit sa joie et sa reconnaissance de se trouver parmi tant d'amis, dans une maison si bien faite. Il invoqua la Providence du ciel sur la petite « Providence » de Vevey.

Puis Mgr Besson se rendit à la chapelle pour la bénédiction.

Le soir, il quittait Vevey pour Paris.

PETITE GAZETTE

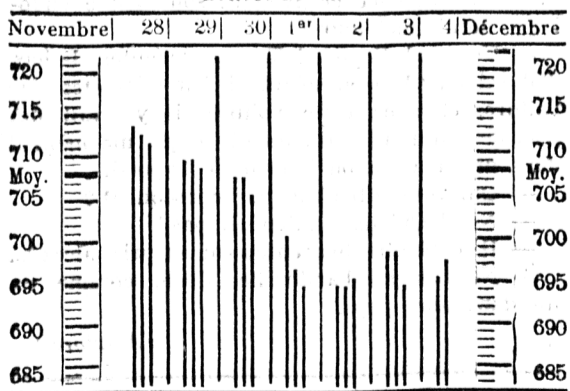
En l'honneur d'Henri Dunant

A l'occasion du 25^{ème} anniversaire de la mort d'Henri Dunant, fondateur de la Croix rouge, une manifestation se déroulera à Vienne. Elle sera présidée par M. Karl Gebauer, âgé de 95 ans, vétérinaire de Solférino d'où est issue la convention de Genève. Les membres de la colonie suisse et des personnalités officielles participeront à la manifestation. Une médaille du sculpteur Trautzl, à la mémoire de Dunant, sera distribuée en même temps qu'un diplôme au gouvernement suisse.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

4 décembre

BAROMETRE



THERMOMETRE

Novembre	28	29	30	1 ^{er}	2	3	4	Décembre
7 h m	-1	5	7	7	3	0	0	7 h m
11 h m	6	7	9	7	5	2	1	11 h m
7 h soir	5	6	7	6	1	1		7 h soir

Temps probable

Zurich, 4 décembre, 11 heures du matin.
Nuageux. Pluie ou neige.

Nouvelles de la dernière heure

Les négociations anglo-franco-italiennes

Londres, 4 décembre.

(Havas.) — La semaine prochaine verra, selon le correspondant diplomatique du Daily Telegraph, du nouveau dans les négociations internationales pour le règlement du différend italo-éthiopien.

Le correspondant conclut en ces termes une mise au point sur les travaux des experts qui se poursuivent actuellement à Paris :

« Jusqu'ici, il n'existe aucune décision britannique de se joindre à la France pour faire des propositions de paix à Rome. Ceci ne veut pas dire que des efforts pour mettre fin aux hostilités ne seront pas faits par un des deux gouvernements, ou par les deux, de concert ou indépendamment, au cours de la semaine prochaine. Une telle action est au contraire considérée comme très probable. »

Paris, 4 décembre.

(Havas.) — Le Matin écrit :

« On déclarait mardi soir, dans les milieux politiques de Londres, que le gouvernement fondait de grands espoirs sur l'entrevue que sir Samuel Hoare aura samedi à Paris avec M. Laval. Le ministre des affaires étrangères sera, dit-on, porteur de certaines propositions de nature à faciliter grandement l'harmonie complète des points de vue français et anglais sur les mesures à prendre pour obtenir une solution rapide de l'affaire d'Abyssinie. »

Londres, 4 décembre.

(Havas.) — « On croit, écrit le Times, que le gouvernement britannique serait maintenant favorable à un règlement prenant la forme d'un échange de territoires entre l'Italie et l'Ethiopie, l'Italie recevant quelques-uns des territoires amhariques, probablement dans le nord-est, et l'Abyssinie se voyant attribuer un couloir d'accès à la mer. Il ne semble y avoir que peu de perspectives d'une adhésion britannique à une cession de territoires abyssins pour relia l'Ethiopie à la Somalie italienne, ne serait-ce que parce qu'un tel projet ne serait jamais approuvé par l'empereur. »

« Dans cet arrangement, les deux parties auraient la possession absolue des territoires nouvellement acquis, ce qui présenterait l'avantage d'éviter toute menace d'atteinte étrangère à la souveraineté éthiopienne. Il serait toujours possible d'arranger un système d'assistance de l'Ethiopie par la Société des nations avec la participation italienne, plus modeste que celle proposée à l'origine. »

Le New-Chronicle rappelle que l'essentiel est d'obtenir une solution conforme aux principes genevois.

« Le gouvernement britannique, selon les paroles du roi, écrit-il, reste prêt à remplir, en coopération avec les autres membres de la Ligue, les obligations du Covenant. Rien n'est advenu, sauf dans l'imagination des ennemis de la Société des nations, qui puisse amoindrir la certitude que cette déclaration représente également la détermination de l'immense majorité des membres de la Société des nations. »

Les mouvements de troupes italiens

Le Caire, 4 décembre.

(Havas.) — Du 21 février au 23 novembre, 242,000 soldats et ouvriers italiens ont traversé le canal à destination de l'Afrique orientale sur des bateaux des compagnies Italia, Lloyd Triestino et Cosulich. D'autre part, 5300 malades sont rentrés en Italie.

Pour la Croix-Rouge d'Ethiopie

Buenos-Ayres, 4 décembre.

Les médecins argentins, membres de la Fédération médicale argentine, ont décidé d'envoyer à la Croix-Rouge d'Ethiopie des instruments de chirurgie et du matériel sanitaire.

Commentaires italiens

sur le discours du trône anglais

Rome, 4 décembre.

Le discours du trône au Parlement anglais est reproduit dans ses parties les plus importantes par presque tous les journaux italiens. Les commentaires manquent encore, mais les correspondants de Londres expriment leur opinion.

La Gazzetta del Popolo écrit :

« En ce qui concerne la politique étrangère, le discours du souverain n'a révélé aucun changement dans l'attitude suivie jusqu'ici par l'Angleterre. Tout au plus peut-on observer que l'augmentation des forces militaires est demandée non seulement pour renforcer la défense de l'empire, mais encore pour sauvegarder le Covenant. »

Le Popolo d'Italia écrit :

« Le discours du trône contient un court passage relatif à la politique internationale. Il n'a cependant pas contribué à préciser l'attitude du gouvernement britannique au sujet de la crise abyssine. La Grande-Bretagne continue, en effet, à baser sa politique extérieure sur la Société des nations et continuera à négocier une solution de la crise qui puisse satisfaire d'une égale façon l'Italie, l'Abyssinie et la Société des nations, cela bien que des voix très autorisées se soient élevées en Angleterre pour déclarer qu'un tel accord triangulaire n'est pas concevable dans les circonstances actuelles. »

Après la déclaration faite par M. Baldwin à la Chambre des communes, la Stampa a l'impression que le gouvernement continuera la politique suivie jusqu'ici.

Démenti italien

Rome, 4 décembre.

Dans les milieux officiels italiens, on déclare : « Les dernières nouvelles parvenues au ministère permettent de démentir de la façon la plus absolue l'information d'Addis-Abéba selon laquelle une colonne italienne, surprise dans le Tembien, aurait eu 50 morts. »

« D'autre part, l'information selon laquelle les Italiens auraient abandonné Gorahei est dénuée de fondement. »

Une audience papale contremandée

Rome, 4 décembre.

Les délégués des faisceaux féminins, mères, veuves et sœurs de victimes de la grande guerre, qui avaient assisté à une cérémonie présidée par M. Mussolini, devaient être reçues en audience par le Pape.

A la dernière minute, cette audience a été contremandée et le Saint-Siège a fait paraître une note expliquant que, la visite à Rome des 845 délégués ayant eu un objet politique et non religieux, le Pape se voyait dans l'impossibilité de les recevoir.

Le débat sur les ligues à la Chambre française

Paris, 4 décembre.

(Havas.) — Le Petit Parisien prévoit que le vote de clôture sur les ligues n'interviendra pas avant vendredi soir.

Le Journal écrit :

« La bataille finale sera serrée. M. Laval paraît fort rassuré sur son issue. »

Le Matin écrit :

« C'est le dernier gros obstacle qui reste à franchir au gouvernement. La façon brillante avec laquelle il sauta les deux premiers, recueillant des majorités plus fortes que celles qui avaient été envisagées par les plus optimistes, ne laisse guère de doute sur l'issue du combat. M. Laval aura beau jeu, lorsque son tour sera venu d'aborder la tribune, de faire justice des griefs d'une opposition qui, par surcroît, n'est d'accord ni sur un nom ni sur un programme. »

« Confiance ou crise ? demande l'Œuvre. Il s'agit de savoir si, après avoir dénoncé les préparatifs de guerre civile qui se poursuivent depuis des mois sous les regards complaisants de fonctionnaires responsables, on laissera ou non au gouvernement la ressource de changer de méthode. »

« Une seule chose est sûre, c'est que la Chambre, fidèle reflet sur ce point de l'immense majorité du pays, ne veut plus que ça continue. Elle ne veut plus que les Français s'entre-tuent. Elle pense que le meilleur moyen qu'on ne tire plus, c'est qu'on soit désarmé. »

L'évêque de Saxe convoqué à Rome

Cité du Vatican, 4 décembre.

A la suite d'une entrevue entre le cardinal Bertram, archevêque de Breslau, l'évêque de Berlin, Mgr Preysing, et le nonce apostolique, Mgr Orsenigo, on annonce que l'évêque de Meissen, Mgr Legge, qui a été condamné récemment à une lourde amende, a reçu l'ordre de se rendre immédiatement à Rome pour faire au Vatican un rapport sur la situation. Il devra faire rapport non seulement sur son cas, mais encore sur les divers procès qui ont été intentés à des personnes catholiques.

Les dénonciations espagnoles

Madrid, 4 décembre.

Le procureur général de la république a porté plainte contre M. Nombela, ex-inspecteur général des colonies, qui, dans sa dénonciation, a mis en cause le tribunal suprême.

La production agricole russe

Moscou 4 décembre.

Dans un discours prononcé devant les chefs des machines de battage du blé, Staline a dit notamment :

« Nous avons eu, cette année, plus de 5 1/2 milliards de pouds de grain. (Le poud vaut 16 kg. 380 gr.) Cela est amplement suffisant pour rassasier la population et pour accumuler des réserves qui seront éventuellement nécessaires. Mais ces résultats, si bons soient-ils, ne pourront pas nous satisfaire dans l'avenir. Dans trois ou quatre ans, nous aurons besoin de 7 à 8 milliards de pouds de grain. Avant la révolution, on produisait annuellement dans notre pays de 4 à 5 milliards de pouds de grain. »

« Au cours des dernières années, l'industrie et les villes, si on les compare à l'époque d'avant-guerre, ont doublé. Nous avons actuellement plus du double d'habitants dans les villes et plus du double d'ouvriers dans l'industrie qu'auparavant. Mais les villes sont appelées chez nous à se développer et la production du blé et des céréales devra augmenter. »

« Nous produisons le double de coton qu'auparavant. La production est également supérieure en ce qui concerne les betteraves, le lin et d'autres textiles. Un grand nombre d'habitants qui, auparavant, s'occupaient d'agriculture ne peuvent plus le faire aujourd'hui. La population augmente beaucoup plus rapidement qu'avant la révolution. La mortalité est moins forte et le nombre des naissances est supérieur. Nous avons maintenant, chaque année, trois millions d'habitants de plus. »

Fondation d'une Académie de chirurgie à Paris

Paris, 4 décembre.

Le Journal officiel publie un décret signé du président de la République et contresigné du ministre de l'intérieur, avec accord favorable des ministres de l'éducation nationale et de la santé publique, transformant la Société nationale de chirurgie en Académie de chirurgie.

L'Académie de médecine existe depuis 1820 et jusqu'ici elle recevait indistinctement médecins et chirurgiens. Ceux-ci, après cent quinze ans, vont avoir leur académie propre. C'est un grand événement pour le rayonnement de la chirurgie française en France et à l'étranger. C'est une date dans l'histoire de la science.

Mort du professeur Richet

Paris, 4 décembre.

(Havas.) — Le Matin annonce que le professeur Charles Richet a succombé hier soir à une broncho-pneumonie. Il était âgé de 85 ans, membre de l'Académie des sciences, lauréat du prix Nobel.

Le professeur Richet était né à Paris en 1850. Agrégé de la Faculté en 1878, il fut nommé professeur de physiologie en 1887. Ses travaux très nombreux ont porté sur des chapitres très divers de la science. Il faut citer ceux qui ont trait à la chaleur animale, à l'utilisation des sérums et surtout sa découverte avec Portier du phénomène de l'anaphylaxie.

Richet fut un précurseur en matière d'aviation et un pacifiste. Il avait reçu en 1913 le prix Nobel.

Un beau legs

Madrid, 4 décembre.

(Havas.) — Mme Carmen del Rio, décédée à Madrid le 29 novembre, a légué un million de pesetas à l'Académie des beaux-arts.

Le succès de l'emprunt américain

Washington, 4 décembre.

(Havas.) — L'emprunt de 900 millions de dollars émis récemment a été souscrit plus de quatre fois et demi.

La crue des eaux

Berlin, 4 décembre.

On signale une crue incessante du Rhin et de ses affluents. La navigation a dû être interrompue sur la Moselle, qui est montée de 3 m. au cours des dernières vingt-quatre heures.

CHAMBRES FÉDÉRALES

Berne, 4 décembre.

Le Conseil national a repris, ce matin, la discussion sur les validations. Les élections saint-galloises avaient été renvoyées à la commission.

En son nom, MM. Germanier (Valais) et Stähli (Schwytz) ont proposé de valider ces élections, bien que, aux termes de la loi, on doive considérer comme une irrégularité le fait de modifier en masse des bulletins de vote. Mais le Conseil d'Etat de Saint-Gall sera avisé que, dorénavant, cette pratique sera matière à cassation.

M. Duttweiler (Zurich), indépendant, ne peut admettre cette solution. La loi a été violée. Le Parlement doit la faire respecter. L'orateur propose de casser l'élection.

M. Graber (Neuchâtel), socialiste, s'associe à cette proposition. Il ne faut pas que le Parlement couvre une machination.

M. Céri (Bâle-Ville), libéral, se rallie à la proposition Duttweiler.

M. Céri regrette que la commission de validation n'ait pas proposé au Conseil fédéral une révision de la loi.

M. Hoppeler (Zurich), évangélique, propose, de son côté, la cassation d'un vote acquis contrairement à la volonté du législateur.

MM. Métry (Valais) et Widmer (Zurich), conservateurs, proposent la validation en faisant observer que des cas analogues se sont produits dans d'autres cantons.

M. Joss (Berne), paysan, conteste à M. Duttweiler le droit d'attaquer cette élection, après les précédés qu'il a employés lui-même.

M. Duttweiler proteste.

M. Meyer (Lucerne), radical, propose la validation.

Par 88 voix contre 61, la Chambre valide les élections de Saint-Gall. Les députés de ce canton sont assermentés.

Nouvelles financières

Suisse et Italie

Hier, mardi, a été signé à Rome, entre la Suisse et l'Italie, un accord réglant les paiements entre les deux pays. Cet accord entrera en vigueur le 10 décembre et sera publié ces prochains jours.

Les billets de banque tchéco-slovaques

La Banque nationale de Tchéco-Slovaquie annonce que l'exportation des billets de banque tchéco-slovaques de 50 couronnes et plus est interdite. L'exportation des billets de 10 et de 20 couronnes et du numéraire est limitée au trafic des voyageurs.

FRIBOURG

L'exposition singinoise du Musée des arts et métiers

L'exposition de l'ancien mobilier rural de la Singine est bien ce qui peut rendre le mieux l'âme de cette contrée modeste, mais exquise, avec ses horizons qui semblent brodés, ses chapelles éparses où, à travers une mince fenêtre, on voit un saint de cire régner sur de petits cierges et des fleurs de papier, ses hameaux qui ont des noms si doux (je pense, par exemple, à Menzswyl). Car c'est justement ce qui fait le charme essentiel de cette terre, la poésie domestique qui la pare, étroite, discrète, mais pleine de vertus et d'humbles bonheurs. Combien devait-elle être plus intense encore autrefois, lorsque tout ce qui était nécessaire à la vie s'accomplissait dans la maison ! On y tissait le linge ; on y faisait le pain. Il fallait soigner les lampes comme des fleurs. Le soir, dans la cheminée, le feu était précieux comme un trésor. Tout demandait de la diligence et de l'amour.

On trouve d'abord, à l'exposition de Pérolles, une collection d'anciennes gravures colorées, représentant les costumes de la Singine, où l'on ne sait ce qui est le plus savoureux, du personnage ou de la légende : *Berger fribourgeois de Heitenried, Costume de procession des paysannes allemandes, La belle servante de Dirlet, Rosalie Verulla, dont la conversation est pleine d'attrait*, et bien d'autres. Au bas de l'escalier, à la fontaine, devant l'église, la figure se détache sur un fond terne, comme une fleur des champs dans le frissonnement monotone des herbes. On admire les vestes brodées, le coloris des ceintures, le geste qui tient le râtelier comme un sceptre, les colliers et les chaînes des femmes, leurs plaques d'argent portant le nom de Marie et ces tiaras dorées que Mehoffer leur a prises pour en coiffer les anges.

La plus grande richesse de l'exposition, pourtant, ce sont les armoires et les bahuts peints, que les épouses apportaient en dot et qui gardent aujourd'hui, après un ou deux siècles, une fraîcheur étonnante. La nature et la vie s'y retrouvent en détails naïfs, mais, pris dans la glu riche et profonde des couleurs, ils sont comme transcrits dans la discrétion d'un rêve. Tels des buissons parés par l'automne, on y aperçoit un enchevêtrement de rubans, de festons, de filigranes ; cent ornements curieux pétillent ; parmi ce fouillis se détachent des bouquets, des oiseaux, des paysages ; au-dessus de tout le décor planent des banderoles portant en traits gothiques le nom de la jeune mariée. On lit :

*Anna-Maria Berrisweill Im Jar 1782,
Anna-Maria Auderset, Anno 1779,
Diese Troog gehört der Ellisabeta Jungo,
Anno 1827.*

Anna Bertschi Im Jahr 1819.
Telles inscriptions de ces meubles vantent la santé, la paix, l'amour conjugal. Laconiques comme des oracles, elles nous rappellent des vérités éprouvées par les siècles, et, si nous les méprisons, elles n'ont plus rien à nous dire. Lorsque les meubles étaient rares, ces armoires et ces bahuts n'en avaient que plus de sens. Dans les humbles chambres où les berceaux faisaient penser à la naissance, et les lits, à la mort, ils étaient comme les témoins de la vie : ils conservaient les chaudrons de cuivre, où semblaient s'être déposés tous les reflets des couchants, les piles de linge, œuvre de longs soins, que l'odeur de la lavande entourait d'un halo, les robes de soie qui, placées dans le

trousseau des jeunes femmes, descendaient avec elles tout le cours de leur existence, en les accompagnant comme des sœurs.

Plus loin, se dressent de grandes horloges peintes, entièrement closes, où reste occulte l'envol des heures. Seul le cadran s'y détache comme la pâle figure d'une religieuse sous sa coiffe et ses voiles. L'ancienne vie domestique singinoise était si fermée que le temps lui-même y paraissait prisonnier. Mais dans quelles cages fleuries !

On trouve aussi à l'exposition de Pérolles des tableaux et des dessins plus modernes, consacrés à la Singine et à son peuple. Il y a, d'Eugène Reichlen, des greniers et des maisons si vétustes qu'on les dirait ridés, tandis que, d'une toile du même peintre, s'élève la bonne odeur des pommes dans la fraîcheur d'un cellier. Une huile d'Henri Robert verse la dernière lueur du couchant sur la vallée de la Gérine, et il faut savoir gré à l'artiste d'avoir illustré ainsi la petite rivière au nom nacré comme un coquillage. Un tableau de M^{lle} Elisa de Boccard montre une Singinoise portant cette couronne des *Kranzle*, qui est si chargée de nuances et de perles qu'elle orne d'une sorte de royauté leurs têtes de paysannes. De la même artiste, une vieille et une jeune femmes. De Joseph Reichlen, la *Tresseuse de paille* et cette composition fameuse, où, près de l'église, une Singinoise fleurie accompagne sa mère en la tenant par le bras. Mais quelle chose éloquente que, sur ces toiles, les jeunes filles, droites et regardant au loin, ont sur la face un air d'amertume, tandis que les vieilles, penchées vers la terre maternelle, sont arrivées à l'apaisement ou jusqu'à un vague sourire !

Ailleurs, dans la salle, des croix de fer forgé rappellent ces cimetières singinois qui ont encore un caractère domestique, puisqu'ils sont comblés de tant de soins qu'ils ne sont qu'un prolongement des demeures. On trouve aussi à l'exposition de Pérolles les multiples objets qui manifestent autant que le style des meubles le caractère d'une race : de blancs chapeaux de faneuses, au pourtour immense, que domine un ruban noir, telle une nuée sombre au-dessus de l'été ; des berceaux peints, émergeant à peine du sol, comme les frères vies qu'ils portaient ; des linges solides et brodés, mais dont la lavande est partie, en ce siècle qui n'aime plus la maison ; des flacons aux fleurs éclatantes, des verres bordés de fines nervures, telles des sources au milieu des champs.

Il faut être reconnaissant à M. le directeur Alphonse Roggo et à tous les ouvriers de l'exposition singinoise de Fribourg d'avoir rassemblé ainsi pour quelques jours tant de vieilles choses éparses, détachées de leur sol et de leur temps comme les feuilles mortes tombées des arbres à l'automne, mais où on peut voir le témoignage admirable de toute une sève.

Henri Bise.

Missions de l'Afrique

Une petite exposition d'ornements sacrés et d'autres choses données en leur faveur a lieu au siège de la société de Saint-Pierre Claver, rue Zähringen, 96. Une vente de charité y est unie, afin de porter secours à certaines missions qui se trouvent dans la détresse. Tous les amis des Missions sont cordialement invités à visiter l'exposition, ouverte tous les jours, de 9 h. à 12 h. et de 1 h. à 7 h.

CUISSON électrique
cuison bon marché

Etudiants suisses

L'Association cantonale de la Société des étudiants suisses a tenu dimanche, comme nous l'avions annoncé, sa première réunion. Une foule nombreuse d'étudiants appartenant à nos diverses sections de la ville remplissait la grande salle du Cercle catholique, heureuse d'applaudir M. le chanoine Charrière, professeur au Séminaire diocésain, l'orateur du jour. M. Charrière parla éloquentement de la formation des chefs et des qualités qu'ils doivent acquérir pour remplir leur mandat au plus près de leur conscience. Savoir réfléchir, savoir juger, savoir agir, tel fut le résumé de cette brillante causerie qui fut un modèle de clarté et de sobriété.

Ce cours de morale pratique, parsemé d'anecdotes pittoresques, a charmé et instruit nos étudiants qui en ont retiré le plus grand profit. Sous l'habile direction de M. l'abbé Delabays, vice-président de l'Association cantonale, une fort intéressante discussion s'engagea, à laquelle prirent part, outre le conférencier, M. le conseiller d'Etat Bovet, M. le président du tribunal Ems, M. le professeur Pittet, du collège Saint-Michel.

Les étudiants suisses auront la bonne fortune de lire l'excellente causerie de M. le chanoine Charrière dans l'organe de la Société des Etudiants suisses.

Encore les dégâts de l'ouragan

On signale qu'une maison de campagne située à Mellisried, près de Saint-Antoine, a été gravement détériorée par l'ouragan de dimanche. La toiture a été enlevée et projetée assez loin de la ferme. Les murs ont été lézardés. Les pertes sont estimées à près de 8000 francs. Il n'y a heureusement pas d'accident de personne. Les habitants ont pu se réfugier à temps chez des voisins.

Plusieurs magnifiques sapins de la forêt de Bouleyres, près de Bulle, ont été littéralement arrachés par l'ouragan. - A Broc, dans la propriété de M. Marcuet, une paroi de ciment sur laquelle montaient des espaliers a été emportée sur une quinzaine de mètres.

Dans les forêts communales que la ville d'Estavayer-le-Lac possède à Morens, 250 mètres cubes de bois ont été abattus par l'ouragan.

Une collision

Une collision s'est produite à un contour de la route de Cerniat, au pont du Javroz. Un camion est allé se jeter contre une automobile conduite par M. le député Marcellin Charrière. Les deux machines se sont télescopées. Il a fallu les remorquer. Il n'y a heureusement pas d'accident de personne.

Pour la béatification de Marguerite Bays

Dons reçus à la Librairie St-Paul :

Anonyme, 5 fr. Anonyme de Villarsel-le-Giboux, 2 fr. D. M., Fribourg, 2 fr. Anonyme de Crésuz, 3 fr. Anonyme, 5 fr. Anonyme, 1 fr. Anonyme, 1 fr. Anonyme de Grandsvivaz, 1 fr. Anonyme de Torny-Pittet, 2 fr. Anonyme de Bonnefontaine, 1 fr. Anonyme, 1 fr. Anonyme, 5 fr. Madame T., Romont, 20 fr. Anonyme, Cham, 5 fr. Anonyme, 2 fr. Anonyme de Villarsiviriaux, 2 fr. Anonyme, 10 fr. Anonyme, 5 fr. Anonyme, 2 fr. Anonyme de Bulle, 2 fr. Anonyme de Villarsel-le-Giboux, 5 fr. J. D., D., 5 fr. Anonyme, 3 fr. Anonyme, 5 fr. Anonyme Matran, 1 fr. Anonyme, 7 fr. Anonyme de Granges-Paccot, 2 fr. M. D., Delley, 3 fr. Anonyme, Chénens, 10 fr. Anonyme de Praroman, 2 fr. Anonyme de Dondidier, 5 fr. Anonyme de Treyvaux, 6 fr. M. de S., Fribourg, 10 fr. Anonyme, 1 fr.

Le film de la « Miva »

On nous écrit :

L'Association académique missionnaire s'est montrée habile à gagner à sa cause les cœurs et les bourses en donnant un film de mission devant la jeunesse studieuse de Fribourg ! Aussi le succès fut-il très grand. La salle était comble. Son Exc. Mgr Gumy, M. Piller, directeur de l'Instruction publique, et M. le Dr Siegwart, Recteur de l'Université, ont tenu à marquer par leur présence l'importance de cette séance.

Comme introduction au film, le R. Père Ziegler, O. S. B., fit la genèse de cette œuvre magnifique qu'est la *Miva* (Missionsverkehrs-Arbeitsgemeinschaft) : donner à nos missionnaires des moyens de locomotion perfectionnés et par là même hâter l'évangélisation des peuples païens. Mais la condition essentielle de la réussite d'une œuvre est de trouver des hommes à la hauteur de la tâche et du sacrifice. Le portrait que traça le R. Père Ziegler de l'aviateur suisse Marti, de Delémont, est l'exemple vivant de cette abnégation de soi-même et de cette charité.

Le film, lui aussi, illustre magnifiquement l'œuvre de la *Miva*, et surtout parlait éloquentement en sa faveur. Nous avons, par lui, touché la question très urgente des missions.

Un groupe de missionnaires perdu dans les steppes et les déserts, aux prises avec des difficultés surhumaines, environné des pires dangers, sans secours immédiats, dont l'unique ressource est un courage, une énergie durement éprouvée. Mais que sont les fatigues, les maladies, la mort même, si le grain planté produit cent pour un ! Si nos missionnaires avaient possédé des moyens de déplacement plus rapides que leur char attelé de bœufs si lents, n'auraient-ils pas vu jaunir la moisson ?

Le but de ce film est de conquérir les cœurs à la cause missionnaire. Mais un amour platonique ne suffit pas et même c'est peu de chose sans le secours matériel. Disons le mot sans artifice : il faut de l'argent ; nous contribuons à l'évangélisation des peuples infidèles en donnant de notre argent ; considérons l'argent comme un moyen efficace d'apostolat. Voilà la leçon de ce film et, avouons-le, nous en avons besoin, ne fût-ce que pour nous rappeler un très grand souci de l'Eglise.

Soirée de l'« Ancienne »

On nous écrit :

Parmi les nombreuses soirées données au cours de l'hiver par nos sociétés locales, celle de la section de gymnastique l'« Ancienne », donne pleine et entière satisfaction à ses nombreux membres et amis.

C'est samedi, 7 décembre, que les portes du théâtre Livio s'ouvriront pour recevoir la grande et sympathique famille de gymnastes. Le programme de la partie officielle ne comporte pas moins de 14 numéros ; c'est dire combien petits et grands tiennent à prouver l'activité qui règne au sein de cette société.

A part les productions artistiques qui seront données par les gymnastes actifs et les sous-sections des dames et pupilles, sous l'excellente direction des dévoués moniteurs et moniteurs, M^{lles} Hélène et Clara Bopp, MM. Jules Robert et Albert Michel, les spectateurs auront le privilège d'apprécier les rondes, préliminaires et ballet exécutés par la nouvelle sous-section de pupillettes créée au cours de cette année et qui groupe déjà quelque 130 fillettes.

Qu'on retienne la date du 7 décembre. Le programme-invitation donnant droit à l'entrée au Livio est à détacher du dernier *Messenger de l'Ancienne*.

41 Feuilleton de LA LIBERTÉ

COCO, GROOM ET DETECTIVE

par Jean DRAULT

— Il s'agit d'un des succès de Mme Jessica ? demanda Coco au directeur de cinéma.

— Justement. Et je venais demander à Mme Jessica de vouloir bien honorer ma salle de sa présence, le premier jour où serait projeté ce film qui a fait tant de bruit. Le public abonderait pour voir la star en chair et en os. L'héroïne du film dans la salle ! Pensez !

— Parce que vous annonceriez la présence de Mme Jessica ce soir-là ?

— Par affiches. Vous supposez bien !

— Vous saviez donc que Mme Jessica était à Reims ?

— Par les journaux de ce matin, oui. Son arrivée à Paris, par la gare Saint-Lazare, a fait assez de bruit. On ne savait pas où elle était allée ensuite. Vlan ! Les journaux la signalent à Reims !... Je n'ai fait qu'un bond jusqu'ici, crainte d'être devancé par un concurrent qui aurait pu avoir la même idée que moi. Quand une idée est bonne, voyez-vous, elle pousse dans plusieurs cerveaux à la fois... Pourrais-je espérer que...

Le discours de M. Lormat, — car c'était presque un discours, de par le ton et le martelage de ses phrases, s'acheva sur cette interrogation qui se terminait par un sourire classique, un sourire comme on apprend à en faire au Conservatoire.

Coco répondit :

— Monsieur, je vais faire part à Mme Jessica de votre proposition. Seulement, si je vois bien l'intérêt que vous avez à l'avoir dans votre

cinéma, le jour où vous projetterez le film qu'elle a tourné, je ne vois pas celui qu'elle peut avoir à se déranger pour vous amener du monde.

— Comment ? Mais ce sera pour elle un coup de publicité fantastique.

— Elle n'a pas besoin de publicité ; elle ne tourne plus.

— Monsieur, qui a tourné tournera encore !... C'est un besoin. Maintenant, si elle veut une part de la recette, une petite part...

— Elle n'a pas besoin d'argent.

— Monsieur, même quand on n'a pas besoin d'argent et qu'on vous en offre, on ne le refuse pas... Les gens qui gagnent le plus d'argent sont justement ceux qui en ont déjà beaucoup, et qui pourraient se passer d'en avoir davantage... Proposez-lui toujours ma combine, vous verrez ce qu'elle dira. Et si vous voulez avoir l'extrême bonté de m'en faire part... Je me dérangerai pour venir chercher la réponse.

— C'est ça !

— Monsieur le Secrétaire, je vous remercie de votre obligeance.

Lormat se courbait alors cérémonieusement en un salut classique, un vrai salut du répertoire, se couvrait de son vaste feutre en le faisant tourner comme s'il eût été orné d'un panache et esquissait une sortie imposante et noble quand Coco, pris d'une idée subite, courut après lui.

— Monsieur ! fit-il.

Lormat s'arrêta.

— Vous me faites l'honneur de m'interpeller ? demanda-t-il. Qu'y a-t-il pour votre service ?

— Une demande, une simple demande de renseignements. Puisque vous êtes établi rue du Tambour, n'y connaissez-vous pas un nommé Dardenne ?

— Je ne connais pas toute la rue du Tambour, mais ce nom ne m'est pas inconnu... Attendez ! Oui, Dardenne, Jules...

— Jules ? Ce doit être ça !...

Coco venait de se rappeler que l'initiale du prénom de l'ami de feu Mac Intosh était un J.

Il demanda :

— Vous ne connaissez pas le numéro ?

— Le numéro m'échappe. Ce n'est pas un commerçant. C'est un garçon qui n'a pas de métier précis. Il bricole, s'absente souvent de Reims, surtout du vendredi soir au mardi matin.

Les renseignements fournis par Lormat coïncidaient avec ceux communiqués déjà par Peyrolles, le fripier de la rue Barbâtre.

— On a le vent en poupe !... pensait Coco. Je l'aurai repéré assez vite, ce Dardenne, en somme.

Il remercia Lormat, le congédia d'un geste à la fois impératif et protecteur et se rua dans l'ascenseur en disant au groom :

— Premier au-dessus de l'entresol !

Il remit cinq sous au groom en lui disant :

— Tout le monde n'en fait pas autant, Et j'en sais quelque chose.

Le groom se confondait en remerciements. Il touchait cinq sous chaque fois qu'il faisait ascensionner Coco chez sa patronne. Coco savait comment on s'attache un groom pour la vie.

Il alla frapper à la porte de l'appartement. On lui ouvrit très vite. Si vite, même, qu'il en fut étonné. Or, qui donc lui avait ouvert ? Il en devint blême. C'était Félicie.

Une Félicie à mâchoire serrée, qui lui sourit, d'ailleurs, mais comme doit sourire un loup affamé quand il rencontre un agneau égaré.

— Malédiction ! se dit Coco. Elle est venue avec la bande. Toute la bande est là !

Il se remit d'ailleurs très vite et prit un air enjoué :

— Quelle bonne surprise ! Mam'zelle Félicie !... fit-il. Ah ! si je m'attendais, par exemple ?... Ah ! Je suis bien content de vous voir.

Coco savait l'art de déguiser sa pensée. Il sut même mettre de la chaleur dans cette affirmation osée.

Félicie accentua la férocité de son sourire dans sa large face. Elle donna une tape amicale à Coco. Une tape à étourdir un cheval d'ailleurs. Et elle lui dit :

— Petit farceur ! Tu m'en as joué, un tour !

— Moi ?... répliqua le groom honoraire du Washington-palace en frottant son épaule endolorie. Moi ! Quel tour ?

— Voyons ! Voyons ! Tu me racontes, là-bas, d'abord que Wilson m'attend. Tu m'arrêtes une voiture, et dans cette voiture, il y avait des gangsters qui me bâillonnaient et qui me mènent dans une maison où Wilson se trouvait...

— Qui vous attendait, par conséquent ?

— Non ! Qui ne m'attendait pas !

— Il a dû être heureusement surpris, alors !...

— Ne fais pas l'andouille, Coco, comme on dit dans mon pays.

(A suivre.)



Les « Greffons »

On nous écrit :
Le mercredi 20 novembre, l'Association de la renaissance rurale recrutait 50 nouveaux adhérents dans la paroisse de Bussy et le jeudi 28 novembre, 40 dans celle de Vuisternens-en-Ogoz.

Deux villages, deux situations : Bussy dominant légèrement la plaine opulente de la Broye et Vuisternens s'accrochant aux pentes boisées du Gibloux. Presque deux mondes différents. C'est dans ce rapprochement même, Broye et Gibloux, que le mouvement des Greffons prend tout son sens, trouve son véritable équilibre. S'il s'était cantonné dans la région montagneuse d'où il est parti, fatalement il eût accentué les différences entre la plaine et la montagne, il eût agi unilatéralement. Il devait donc gagner la plaine pour être à même de tenir compte entièrement de tous les problèmes si divers de notre agriculture.

Les paysans ne forment même plus le cinquième de la population suisse. Ce n'est que dans une union toujours plus étroite et organique, ce n'est que par la solidarité de tous qu'ils parviendront à imposer les solutions particulières à chaque région.

Quant aux questions plus essentielles de prix, de crédit, de législation en matière immobilière, elles se posent partout d'une façon analogue, et il n'est pas trop d'un effort unanime pour les régler d'une manière satisfaisante.

Pour toutes ces raisons, les Greffons devaient aller dans la Broye, et ce district qui a le sens des solidarités nécessaires leur a réservé un accueil des plus favorables.

Dans les derniers villages où des communautés de la renaissance rurale ont été constituées, comme ailleurs déjà, les paysans sont venus nombreux à l'assemblée provoquée par les Greffons, les uns sceptiques ou même méfiants, beaucoup en simples curieux armés d'une pointe d'ironie, quelques-uns avec l'espoir de voir vraiment quelque chose de nouveau. Mais la glace est vite rompue. Suivant les fatigues et les soucis du jour, les initiateurs du mouvement peuvent être plus ou moins éloquentes. Peu importe, c'est par leur accent de sincérité qu'ils forcent la conviction, qu'ils soulèvent de l'enthousiasme et un grand espoir. Les services remarquables et d'un effet immédiat procurés par le dispensaire juridique, l'exposé si clair des problèmes actuels et permanents de l'agriculture, le sens des réalités, cela met en confiance. Et ceux qui étaient venus en critiques demandent à être admis dans l'association et ils remarquent qu'il est regrettable que tel et tel ne soient pas présents, mais que sûrement ils donneront leur adhésion. Il en va à peu près ainsi partout.

Evidemment, le lendemain, loin de l'atmosphère communicative de la salle, chacun se replie sur soi-même, estimant qu'il faudra encore juger les Greffons à leurs œuvres. « Chacun », le mot n'est pas exact, car il y a de brillantes exceptions. Cependant, le dispensaire prend toujours plus d'ampleur ; la grande assemblée d'études du Muret, le 16 juin, la magnifique assemblée plénière de La Tour-de-Trême, le 20 octobre, les premières communautés constituées qui commencent à manifester une activité autonome, la campagne tenace pour amener une adaptation du taux de l'intérêt, tous ces signes vigoureux d'une belle vitalité prouvent que les Greffons agissent. Et avec l'aide de Dieu et par l'activité de tous leurs membres, ils continueront à progresser, de la Broye au Gibloux, de la plaine à la montagne.

Lr fête des artilleurs de la Broye

Les artilleurs de la Broye se sont réunis, dimanche, à Montet, au nombre de 150, pour fêter Sainte-Barbe. Une messe a été célébrée par M. le curé Girardin. M. l'aumônier von der Weid prononça une émouvante allocution. Les chants furent dirigés par M. Tinguely, instituteur. Après la messe, un cortège conduisit les participants dans la grande salle de l'hôtel du Lion d'Or, où une excellente conférence fut faite par M. le major Gerber, de Fribourg, qui parla des observateurs d'artillerie et du repérage des sons. M. Henri Fivaz, président des artilleurs broyards, se fit l'interprète de l'assemblée pour remercier vivement le distingué conférencier.

M. René Gauthier, de Font, et M. Aimé Volery, d'Aumont, furent appelés à faire partie du comité.

Le banquet eut lieu dans la grande salle de l'orphelinat Marini, mise gracieusement à disposition par M. l'abbé Ferrari, directeur. Des chants furent exécutés par les enfants des écoles, sous la direction de M. Tinguely.

D'éloquents paroles furent prononcées par

M. le préfet Duruz ; M. Charles Chassot, député ; M. le major Gerber ; M. Roulin, président de la section des sous-officiers de la Broye ; M. Oscar Chuard, syndic de Montet ; M. Raymond Mændly, syndic de Frasses ; M. le capitaine-aumônier von der Weid ; M. l'abbé Girardin, curé de Montet. Le banquet fut fort bien servi par M. Alfred Mændly, aubergiste du Lion d'Or.

Ouvroir pour l'Asile de nuit

La congrégation des dames, congrégation fondée par saint Pierre Canisius, en l'église de Notre-Dame, s'est réunie, il y a quelques jours, pour discuter la création d'un ouvroir en faveur de l'Asile de nuit. Après un très intéressant exposé de M. Gauthier sur cette louable institution, il fut décidé que les personnes qui le pourraient se réuniraient, dès l'ouverture de l'asile, dans l'une de ses salles, le mardi et le mercredi après midi, dès 2 heures.

Comme un travail pressant est à exécuter, les personnes qui veulent bien offrir gratuitement leurs services ou prendre du travail à domicile trouveront le matériel nécessaire à la confection de divers objets auprès de M^{lle} Comte, préfète de la congrégation, maison veuve Antoine Comte, rue de Lausanne.

Les personnes ne faisant pas partie de la congrégation de Notre-Dame, qui désireraient cependant offrir leur concours, pourront sans autre obtenir le matériel nécessaire à la même adresse.

Société d'histoire

On nous prie de rappeler la séance de la Société d'histoire qui aura lieu demain jeudi, à 2 h., à l'hôtel suisse. Communication de M. Gaston Castella, président, sur : *Un fonds d'histoire contemporaine de la Bibliothèque cantonale.*

Succès

M^{lle} Marguerite Robert, de Fribourg, fille de M. Joseph Robert, mécanicien retraité des Chemins de fer fédéraux, vient de passer à Berne, avec grand succès et félicitations du jury, ses examens d'infirmière de la Croix-Rouge.

Cercle paroissial de Saint-Pierre

Ce soir, mercredi, à 20 h. 1/2, le R. Père Kolly, Pallottin, commentera, au cercle de Saint-Pierre, un film représentant la vie des missionnaires chez les Zoulous et les Cafres.

L'entrée est gratuite ; une quête sera faite à la sortie pour la mission du R. Père Kolly.

Eglise de la Visitation

(Garde d'honneur du Sacré Cœur)

Vendredi, 6 décembre, à 8 h., messe, suivie de l'Amende honorable et de la bénédiction du Saint Sacrement ; à 5 h. du soir, réunion mensuelle des associés de la Garde d'honneur : sermon, consécration, bénédiction. Le Saint Sacrement restera exposé durant toute la journée.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Tribunal de la Sarine

Nous avons, dans une chronique judiciaire précédente, raconté une scène pénible entre deux ménages de la Grand'rue. Voici comment les événements se sont déroulés :

Le jour de la Fête-Dieu, vers 7 heures du soir, M^{me} L. P. se trouvait gravement malade dans l'immeuble N° 39, au bas de la Grand'rue. Elle fut sérieusement incommodée par des cris que faisait entendre de la rue la jeune Anna J.

Hélène P., fille de M^{me} L. P., depuis sa fenêtre, protesta et invita la jeune A. J. à s'éloigner vu l'état de sa mère. Ses observations furent accueillies par des injures de la jeune A. J., et quelques paroles furent échangées ; finalement, F. P. intervint et donna deux gifles à ladite A. J., vraie forcenée. Celle-ci proféra alors les pires injures à l'adresse de M^{me} L. P.

M. J. P., son mari, porta plainte pénale contre la jeune A. J. pour injures et atteinte à l'honneur de sa femme, décédée par la suite.

De son côté, la jeune A. J. déposa plainte contre F. P. pour les deux gifles reçues.

F. P. a été condamné à 10 fr. d'amende et aux deux cinquièmes des frais ; il a été défendu par M. l'avocat Droux.

La jeune A. J. a été condamnée à 20 fr. d'amende et aux trois cinquièmes des frais ; ses intérêts étaient confiés à M. l'avocat Marmier.

Les conclusions civiles formulées par J. P. contre la jeune A. J. ont été déclarées exécutoires jusqu'à concurrence de 20 fr. en faveur de l'institut de Drogens.

En cas d'alerte d'incendie, appeler au téléphone le N° 18.

RADIO

Jeudi, 5 décembre

Radio-Suisse romande

12 h. 30, dernières nouvelles. 12 h. 40, gramoconcert. 13 h., *Le billet de midi*. 13 h. 3, Fridolin et son copain. 16 h. 30, émission commune ; récital de piano. 16 h. 50, récital de chant. 18 h., *Connaissances pratiques* 18 h. 25, entretien féminin. 18 h. 50, dix minutes de guitare hawaïenne, par disques. 19 h., *L'actualité littéraire*. 19 h. 20, musique villageoise. 19 h. 40, *Le combustible de nos forêts dans notre défense économique*. 20 h., correspondance parlée. 20 h. 10, pour la Saint-Nicolas : *Symphonie en ré n° 38* (sans menuet), Mozart, par l'Orchestre Radio-Suisse romande ; II. *Le miracle de saint Nicolas*, légende en deux parties et dix-sept tableaux, avec le concours des chanteuses de la Colombière, des Ménestrels et de l'Orchestre Radio-Suisse romande ; III. *Sérénade en ré*, Joh. Brahms, par l'Orchestre Radio-Suisse romande. 21 h. 30, dernières nouvelles. 21 h. 40, *L'étincelle*, comédie en un acte, d'Edouard Pailleron.

Radio-Suisse allemande

12 h., concert par le petit Orchestre Radio-Suisse allemande. 12 h. 40, le guitariste espagnol Bartolomé Calatayud. 20 h., soirée d'opéras français, retransmis du Théâtre municipal de Berne.

Radio-Suisse italienne

12 h., concert par le Radio-Orchestre. 20 h., la musique moderne ; grande soirée démonstrative du studio de Lugano. 20 h. 55, musique moderne française.

Stations étrangères

Radio-Paris, 18 h., musique classique. 21 h. 45, concert symphonique par l'Orchestre national. Paris P. T. T., 17 h. 30, présentation d'œuvres inédites par les compositeurs eux-mêmes : musique sérieuse. Strasbourg, 21 h. 10, musique de chambre par les solistes de Radio-Strasbourg. Bruxelles, 21 h., grand concert de gala. Radio-Luxembourg, 23 h. 30, concert par l'Orchestre Radio-Luxembourg. Königswusterhausen, 16 h., concert récréatif par l'Orchestre de la station. 20 h. 10, Schubert-Beethoven, Liszt ; concert par l'Orchestre de la station renforcé. Stuttgart, 16 h., musique gaie. Munich, 21 h., musique populaire. Leipzig, 19 h. 35, concert retransmis de la grande salle du Gewandhaus, à Leipzig. Vienne, 22 h. 20, concert varié par l'Orchestre de la station.

Télédiffusion (réseau de Sottens)

6 h. 30, Stuttgart-Saarbrücken, concert matinal. 7 h. 50 à 10 h., Paris P. T. T., revue de la presse. 11 h. à 12 h. 25, Toulouse-Bordeaux, concert symphonique. 12 h., orchestre-jazz. 14 h. à 15 h., Lyon-la-Doua, concert. 15 h. à 16 h., Lyon-la-Doua, gramoconcert. 16 h. à 16 h. 29, Francfort, compositions de Heinz Schreter.

La télévision

On sait qu'on a installé, ces jours-ci, à la tour Eiffel, à Paris, un nouveau poste de télévision doté des derniers perfectionnements techniques. Ce poste utilise une longueur d'onde de 7 mètres, avec une exploration de 180 lignes par image, de telle sorte que les nouvelles émissions sont d'une qualité bien supérieure à celles qui ont été effectuées jusqu'ici en France ou à l'étranger.

L'émission inaugurale aura lieu, dimanche prochain, 8 décembre, de 17 h. 30 à 19 h. 30.

Cette émission pourra être reçue dans toute l'agglomération parisienne par les sans-filistes possesseurs d'appareils récepteurs spéciaux. Mais dès maintenant, M. Mandel a fait installer des appareils récepteurs sur plusieurs points de la capitale. Ces appareils permettront à plusieurs milliers de personnes de se rendre compte de l'importance du progrès qui vient d'être réalisé.

AUTOMOBILISME

Les routes de montagne

D'après un communiqué d'hier, mardi, du Touring-Club suisse, les routes que voici ne peuvent être passées par les automobiles, à la suite des chutes de neige de ces derniers jours : Marchairuz, Jaun, Pillon, Coire-Arosa, Ibergereg, Weissenstein.

Peuvent être passées avec chaînes les routes du Brünig, du Julier, Davos-Klosters, Wildhaus, de la Vue-des-Alpes, de Saint-Cergue, des Mosses, Forclaz, de Morgins.

Nous rendons les automobiles attentifs au fait que la chute de neige de la nuit dernière a dû aggraver encore la situation.

Le tunnel routier du Simplon

Le conseil d'administration du Touring-Club suisse, réuni à Genève, a été mis au courant du projet de transformation d'une galerie du Simplon en tunnel routier.

Le conseil a exprimé le vœu que les autorités compétentes et les associations nationales de tourisme accordent tout de leur appui à l'étude de ce projet.

Pour les courses de 1936

Contrairement aux bruits qui ont couru, Stuck ne renonce pas à la course ; il fonctionnera, en 1936, comme chef de l'équipe Auto-Union. (Rappelons que certains cercles nationalistes-sociaux reprochaient à Stuck, qui fut le vainqueur du premier grand-prix de Suisse, d'avoir, dans sa parenté, des personnes non-aryennes.)

LES SPORTS

Un grand match de football :

Anglais contre Allemands

Les journaux anglais accordent une grande place au match Allemagne-Angleterre de cet après-midi, mercredi.

On dit que 10.000 personnes accompagnent l'équipe allemande à Londres. Les joueurs allemands ont été entraînés tout spécialement. Les équipes suivantes s'aligneront, cet après-midi, aux ordres de M. Olsson (Suède) :

Angleterre : Hibbs (Birmingham) ; Male et Hapgood (Arsenal) ; Crayston (Arsenal), Barker (Derby County), Bray (Manchester City) ; Birkett (Middlesbrough), Carter (Sunderland), Camsell (Middlesbrough), Westwood (Bolton Wanderers) et Bastin (Arsenal).

Allemagne : Jakob (Regensburg) ; Haringer (Munich), Munzenberg (Aix-la-Chapelle) ; Gramlich (Francfort), Goldbrunner (Munich), Janes (Dusseldorf) ; Lehner (Augsbourg), Szepan (Schalke), Hohmann (Benrath), Rasselberg (Benrath), Fath (Bonn). Remplaçants : Siffing (Mannheim), Zielinski (Hamborn) et Buchloh (Speldorf).

« Les Allemands, sur terrain sec, peuvent faire match nul et même nous battre », a déclaré l'*Evening Standard*. Cet opinion a surpris, parce que, de tous les matches disputés par les équipes continentales contre le onze britannique en Grande-Bretagne, aucun ne fut gagné par les continentaux.

« Les gens qui se rappellent que la seule rencontre en Angleterre avec l'Allemagne, en 1901, se termina par notre victoire, par 10 buts à 0, doivent être optimistes au sujet du résultat de la prochaine rencontre des deux équipes, le 4 décembre prochain.

« Mais le football allemand d'aujourd'hui n'est plus du tout ce qu'il était alors et nous croyons que, si le terrain est sec, les Allemands peuvent faire match nul avec nous, comme les Italiens !

« Nous disons : « si le terrain est sec », car les Allemands ne sont pas habitués à la boue. Tous les joueurs de l'équipe sont merveilleusement entraînés. Pour eux, le match du 4 décembre constituera le plus gros événement de leur carrière et il faudra jouer serré pour les battre.

« Les Allemands ont, du reste, appris le football à l'école anglaise. Nous avons senti leur force pour la première fois, en 1930, lorsque nous fîmes match nul à Berlin, par 3 buts à 3. »

AVIATION

Une nouvelle traversée de l'Atlantique-Sud

L'hydravion Santos-Dumont, effectuant son service régulier pour transporter le courrier d'Air-France vers l'Amérique du sud, s'est envolé de Dakar (Sénégal), lundi, pour Natal (Brésil).

Le prochain départ du « Lieutenant-de-Vaisseau-Paris »

On sait que le *Lieutenant-de-Vaisseau-Paris* effectue en ce moment, à Biscarosse (Landes), ses derniers essais avant la randonnée qu'il va prochainement entreprendre. Ce voyage effectuera sur le parcours suivant : Biscarosse-Kénitra-Dakar-Natal-Fort de France (Antilles).

Avant son départ, le *Lieutenant-de-Vaisseau-Paris* a été visité par une commission parlementaire. Le vent, qui soufflait par rafales, et la pluie, qui tombait à verse, n'ont pas permis de faire effectuer à la commission le vol qu'elle se proposait de faire.

La liaison aérienne Maroc-Soudan

Le colonel Bouscat, commandant de l'air au Maroc, à la tête de six équipages, a réalisé, pour la première fois, la liaison Maroc-Soudan par Taoudenî, région désolée surnommée « l'enfer du sel ».

La mission a été gênée par le mauvais temps, notamment par des vents de sable qui ont rendu la navigation très pénible et ont mis à plusieurs reprises les équipages en danger.

Un service régulier Angleterre-Amérique

Les premières tentatives de service aérien régulier entre l'Angleterre et les Etats-Unis auront lieu l'an prochain.

Il a été décidé de procéder par étapes. Dès l'été prochain, des vols d'essai réguliers auront lieu entre la côte anglaise et le Canada. Ils seront suivis de l'établissement d'un service postal aérien.

Le secrétaire de la Rédaction : Armand Spicher.

VACUUM SILENCIO - BAILE

On démarre instantanément

Arctic

On consomme peu !

†
L'office anniversaire pour le repos de l'âme de
Madame Martine Delamadeleine
sera célébré samedi, 7 décembre, à 8 h., à l'église de Saint-Pierre.

La famille Helfer (ferme de Pérolles) fait part de la perte douloureuse qu'elle vient d'éprouver en la personne de

Monsieur Nicolas LINIGER
leur fidèle serviteur pendant 25 ans
L'enterrement aura lieu à Fribourg, jeudi, 5 décembre, à 13 heures.
Départ de l'hôpital Daler, à 12 h. 45.

Les familles parentes et alliées, font part du décès de
Monsieur Nicolas LINIGER
leur cher oncle et parent, décédé le 3 décembre, dans sa 79^{me} année.
L'enterrement aura lieu à Fribourg, jeudi, 5 décembre, à 13 heures.
Départ de l'hôpital Daler, à 12 h. 45.

TRANSPORTS FUNÉBRES
A. Murith

Vente d'immeubles
A vendre, par voie de soumission, pour cause de départ, à Avry-devant-Pont, un beau domaine d'une superficie de 30 poses de terrain de première qualité, avec maison d'habitation, grange, écurie et atelier de charbonnerie. Les conditions de vente déposent en l'Etude du notaire Robert DOUSSE, à BULLE, Hôtel de Ville, où les soumissions devront être déposées jusqu'au jeudi 12 décembre prochain.
Par ordre : 89-13 B
Robert DOUSSE, notaire.

A VENDRE pour raison de santé,
un excellent **Café-Restaurant**
situé avantageusement dans le canton de Fribourg. Clientèle très importante. Chiffre d'affaires prouvé. Gain accessoire assuré. Nécessaire pour traiter : Fr. 60.000.— P 45-29 B
Pour tous renseignements, s'adresser à MM. Reichlen et Cie, Bulle.

PATHE-BABY

A liquider un stock de films de 10, 20 et 100 m., depuis 50 ct. la bobine. Liste sur demande.
Même adresse : à vendre un cinéma Pathé-Baby Super, complet, avec moteur, résistance, dispositif pour 100 m., films, écran et accessoires divers achetés Fr. 450.—, pour le prix de Fr. 150.—.
Caméra Pathé-Baby appareil prise de vue, avec moteur suisse, achetée Fr. 220.—, à céder pour Fr. 60.—.
S'adresser par écrit sous chiffres P 177-1 F, à Publicitas, Fribourg.

Vente juridique
(1^{res} enchères)

L'Office des poursuites à Fribourg vendra, le lundi 9 décembre, à 13 h. 1/2, au domicile de A. Stajessi, No 93, Pérolles : 1 lavabo. 15808

Vente juridique
(1^{res} enchères)

L'Office des poursuites de la Sarine vendra, le vendredi 6 décembre, à 14 h., au domicile de Benon Olivier, à Estavayer-le-Gibloux : épicerie, mercerie. 15810

◆◆◆◆◆
QUI PRÉTERAIT
5 à 10,000 fr.
contre bonne hypothèque. S'adresser à Publicitas, Bulle, sous P 3445 B.
◆◆◆◆◆

Vente juridique
(1^{res} enchères)

L'Office des poursuites à Fribourg vendra, le vendredi 6 décembre, à 15 h., à son bureau : 8 coupons de drap. 15805

Vente juridique
(1^{res} enchères)

L'Office des poursuites à Fribourg vendra, le vendredi 6 décembre, à 16 h., au domicile de A. Tercier, No 20, Pérolles : 1 desserte, 1 bahut, 1 table, 6 chaises, 1 horloge, etc.

Jeune homme
20 ans, cherche place comme **charretier** pour 2 à 3 chevaux, pr Noël. Bons certificats à disposition. Offres à **Isidore Jelk, Schmitt** (Frib.).

Vente juridique
(1^{res} enchères)

L'Office des poursuites à Fribourg vendra, le vendredi 6 décembre, à 14 h. 1/2, à son bureau : 1 vélo anglais, 3 vitesses.

Capitole
MARDI, 10 DÉCEMBRE
Miss Ba
par la troupe du Théâtre de Lausanne
LA LOCATION EST OUVERTE

Cinéma ROYAL
Tél. 7.14
Ce soir et demain soir, à 20 h. 30 dernières représentations de l'immense succès de gaieté
L'OR DANS LA RUE
Dès vendredi :
L'exquise comédie à grand spectacle
VALSE ROYALE
avec **HENRI GARAT**

Capitole
CE SOIR ET DEMAIN SOIR, à 20 h. 30
A TARIF RÉDUIT
CONSTANT REMY
dans
LE PETIT JACQUES
DÈS VENDREDI
LE GRAND SUCCÈS MONDIAL
TAVARITCH
de **JACQUES DEVAL**
Un film pour lequel il sera prudent de retenir ses places
Téléphone 1300

Souliers de ski
pr dames Fr. 19.80
pr messieurs 22.80
CHAUSSURES Vonlanthen
Place du Tilleul
av. de la Gare, 10



De beaux et utiles cadeaux
pour les fêtes de St-Nicolas et de Noël chez
W. BOPP
rue du Tir, 8 Tél. 16.48
petits meubles, pouffs à linge
couvertures de laine — couvre-pieds — descentes de lit — jetées de divans. 2-56

Société des concerts, Fribourg
Salle du Capitole
2^{me} CONCERT
Dimanche 8 décembre 1935, à 17 heures
Wilhelm Backhaus, pianiste
Au programme : Haydn, Beethoven, Chopin.
Prix des places : abonnement aux 3 concerts : numérotées, 12 fr. ; non numérotées, 8 fr. Entrées : 6 et 4 fr.
Impôt en plus. Réductions pour les étudiants et pour les membres des sociétés de musique. 15751
Location chez : **L. von der Weid, Radio-Musique, rue de Lausanne, 29.**

Si vous voulez une bonne installation de
CHAUFFAGE CENTRAL
aux meilleures conditions adressez-vous à la maison
Albin BAERISWYL & Cie
Pérolles, 69 Tél. 15.65 107-6
Chauffages centraux de tous systèmes. — Installations sanitaires — Brûleurs à mazout. — Laiteries et fromageries à vapeur. Chauffage d'églises. — Transformations. — Réparations.
Bureau technique. Projet et devis sans frais ni engagement

MALADIES DE LA PEAU
POUDRE PSORIA ANTIPSORIASIQUE
Remède d'une efficacité remarquable dans les cas d'affections cutanées, telles que Acné, Furonculose, Psoriasis, Urticaire, Démangeaisons, etc. Médication non toxique absolument rationnelle, agissant directement sur les vices du sang.
Pharmacie J. ESSEIVA Rue de Romont, 6. Tél. 106 et dans toutes les autres pharmacies **FRIBOURG**

Avantageux
Costumes et manteaux âge de 3 à 8 ans à Fr. 10.— 12.— 15.— 18.— 20.— etc.
Age de 9 à 13 ans, à partir de Fr. 28.—
Pour jeunes gens depuis Fr. 35.—
MAISON DE CONFECTIONS MASCULINES
A la Perfection
Jacques Guggenheim - Schneider
Avenue de la Gare, 10 **FRIBOURG**

A VENDRE, près du Mouret
UN BON DOMAINE DE 25 POSES
en un seul mas, avec habitation, 2 granges, écurie, remise. Dernier prix : Fr. 35.000.—. Grandes facilités de paiement seraient accordées à l'acheteur. — S'adresser à **MM. REICHLÉN & Cie, BULLE.** P 45-31 B

TRAISSIN D'OR
PUR JUS
DE RAISINS FRAIS NON FERMENTÉ
BOISSON SAINTE - NOURRISSANTE
PROCURE : TAILLE SVELTE
TEINT FRAIS
FORCE ET SANTÉ
COMPAGNIE VITICOLE DE CORTAILLOD
En vente : Dans les restaurants, magasins d'alimentation, tea-room, etc.

Voyez en vitrine les occasions de la semaine chez Sauser - Reichlen

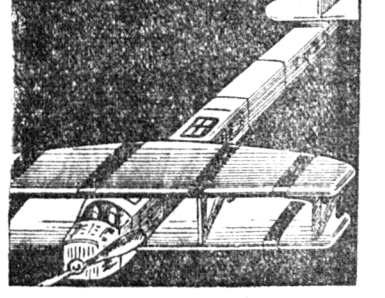
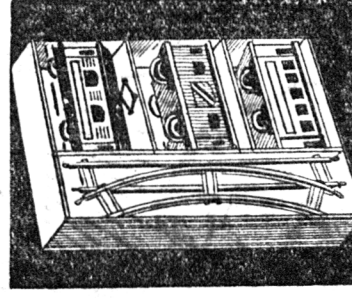
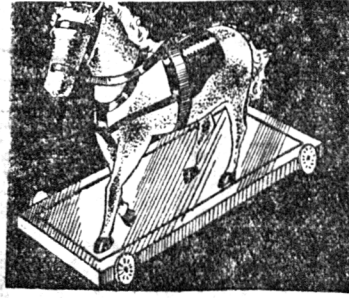
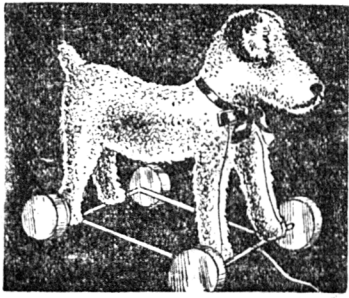
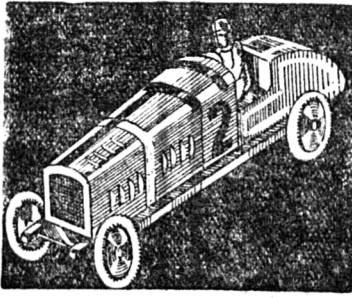
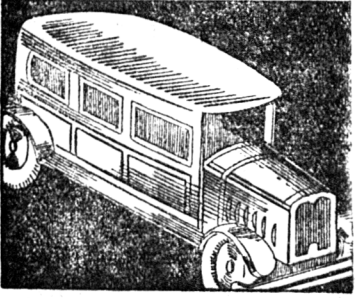
Le repérage par pays
du **TELEFUNKEN-ALBIS**, ce nouveau dispositif de recherche des postes-émetteurs, est d'une clarté jusqu'ici inégalée. Progrès d'autant plus précieux que, grâce à sa sensibilité, aussi dans les ondes courtes, le **TELEFUNKEN-ALBIS** est un récepteur sans pareil, d'un prix sans concurrence.
Modèles à frs. 395.— et frs. 415.— (Fabrication suisse)

TELEFUNKEN
La marque mondiale

Vente juridique
(2^{mes} enchères)
L'Office des poursuites de la Sarine vendra, au plus offrant, le vendredi 6 décembre, à 14 h., au domicile de Guillet Albert, négociant, à Essert, près du Mouret : 1 camion « Ford » usagé. 15803

Office fiduciaire et d'affaires
E. DOUSSE
expert-comptable, ancien fondé de pouvoirs et chef-comptable de banque
FRIBOURG
Hôtel des Corporations
Téléph. 9.73
243-1
Discretion stricte.

MARDI 3
JEUDI 5
Décembre
Halle aux Laines
Pérolles 19, FRIBOURG
Immense choix de laine pour tous genres d'ouvrages.
Cours et exposition de tricotage à la main & machine
Superbes modèles pour le sport et la ville
Cours gratuits de 2 à 6 et 8 à 11 heures.



LES JEUX ET JOUETS

→ sont arrivés
Notre **INCOMPARABLE EXPOSITION** est ouverte
et peut être visitée librement

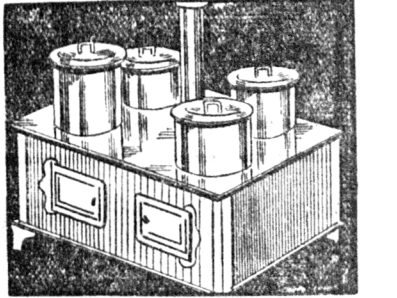
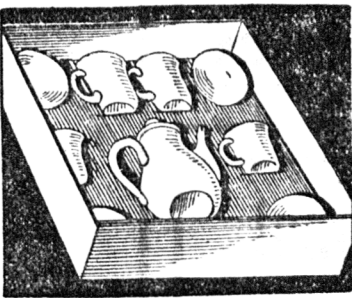
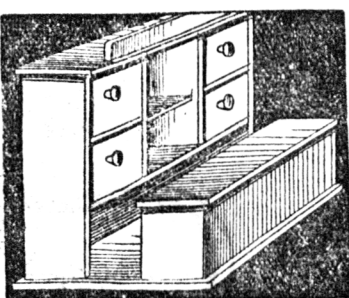
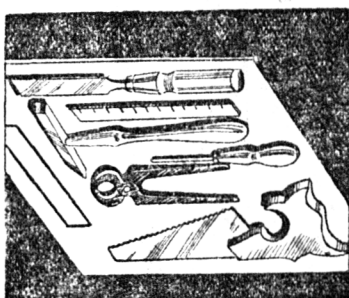
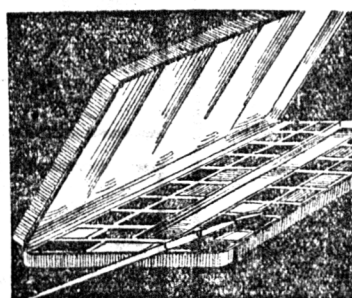
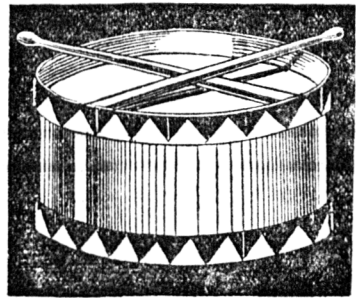
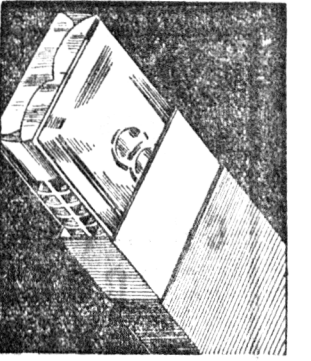
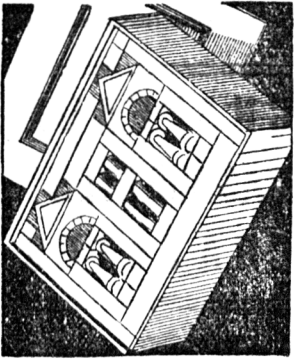


Dans le but de permettre à chacun, même au plus modeste, d'offrir un jouet et de faire plaisir à un enfant, nous pratiquons des prix

dont le bon marché
n'a jamais encore été atteint

Afin d'éviter l'encombrement, nous prions nos clients de la ville de ne pas attendre les derniers jours pour faire leurs achats et d'utiliser dans la mesure du possible les heures de la matinée.

AUX TROIS TOURS



Jeune fille

honnête, 16 ans, cherche place comme **apprentie-couturière**.
S'adresser sous chiffres P 41558 F, à Publicitas, Fribourg.

ON CHERCHE A LOUER

APPARTEMENT de 1 à 2 chambres, en ville ou environs.
S'adresser par écrit sous chiffres P 41561 F, à Publicitas, Fribourg.

ON CHERCHE associé

avec 2000 à 10,000 fr. S'adresser par écrit sous chiffres P 41560 F, à Publicitas, Fribourg.

Servante

de confiance, parlant allemand, **cherche place** pour Noël ou Nouvel-An. Un 76-177

VACHER

cherche également place dans exploitation agricole moyenne.
Edouard Clément, Hasli/St-Ours (Canton Fribourg).

MEUBLES ANCIENS

habits, tables, fauteuils, Vierge et Christ gothiques. Toutes pièces de l'époque.
Ecrire sous chiffres M 29741 L, à Publicitas, Lausanne.

A LOUER

appartement de 6 pièces & 2 pièces pour BUREAUX, avec tout confort moderne. 14543.
S'adr à LA SUISSE, Assurances, Place de la Gare, 38, Fribourg.

La Maroquinerie

Ludin

près la Cathédrale — Fribourg

avise **saint Nicolas**

que son choix de ravissants cadeaux pour enfants est au complet.

Dernières nouveautés en sacs de dame

Voir vitrines.

Docteur

C. MAENDLY

ex-chef de clinique chirurgicale **médecin spécialiste en chirurgie**

F. M. H.

Gynécologie opératoire — Accidents

Rayons X reprendra ses consultations

à partir du lundi, 9 décembre, de 13 h. 30 à 15 h. 30 (vendredi excepté) et sur rendez-vous.

Boulevard de Pérolles, 20 (H. ét.) Fribourg

Tél. 14.37 251-1

Joseph Angot

Le bréviaire de la vie souffrante

Prix : Fr. 2.75

EN VENTE AUX LIBRAIRIES ST-PAUL FRIBOURG

Vente juridique

Vendredi 6 décembre 1935, dès 14 heures, à la salle des ventes, Maison de Justice, à Fribourg, l'office vendra au plus offrant et au comptant, 1 banque de magasin en chêne, 1 buffet vitré chêne, 1 table de cuisine, 2 sellettes, 1 chiffonnière, 1 buffet, environ 200 bouteilles de vins blancs et rouges divers, 6 tonneaux, 200 bouteilles vides, une quantité de livres et romans, 1 stock d'épicerie, etc., dépendant des faillites Brogli, Genoud, à Fribourg, Jungo, au Muret. 15892

Office des faillites de la Sarine.

VACHER

capable, pour 10-11 vaches, et un **domestique de campagne** cherchent place pour Noël.

S'adresser sous chiffres P 41562 F, à Publicitas, Fribourg.



Vieux vaut prévenir que guérir

Avec une jolie parure laine, ne grossissant pas, vous vous garantissez contre tout refroidissement.

Grand choix. Meilleure qualité. Prix avantageux.

Aux Corsets élégants

29, rue de Romont, Fribourg

A louer

pour janvier, aux environs de Fribourg, à personne tranquille, joli logement, 3 chambres, cuisine, avec eau, chauffage central, buanderie, cave et galets indépendants, jardin.

Prix modérés. S'adresser à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 41563 F, par écrit.

Le jugement des ménagères:

Je tiens à vous dire que je suis très satisfaite de votre grasse, j'en fais un usage **régulier** dans mon ménage.

M^{me} H. Nidau, le 21 octobre 33.

ASTRA

la grasse d'arachide vraiment excellente

Théâtre Livio

Un succès sensationnel et mondial
Le meilleur Orchestre tzigane connu

LILI GYENES dirige ses **20 JOLIES HONGROISES**

Unique Concert : **Jeu**di 5 décembre à 20 h. ½

Places à Fr. 1.50 à 4.—. Location : magasin de musique et gramos L. VON DER WEID.

Retraité, cafetier ou voyageur, disposant d'un petit capital, pourrait facilement s'intéresser à une **AFFAIRE SERIEUSE**, déjà existante dans le canton. Occupation très facile et n'exigeant que quelques jours par mois.
Demander renseignements par écrit à **Publicitas, Fribourg, sous P 3443 B.**

A LOUER

au centre du village de CUGY, en bloc ou séparément, une maison d'habitation de 2 appartements, dont l'un comprenant 3 chambres et 1 cuisine et l'autre 2 chambres et 1 cuisine.

Grand jardin et dépendances. Libre tout de suite ou date à convenir.

S'adresser à M^{me} veuve **Elisa Grandgirard, à Cugy.** 92-46

Souliers Foot-Ball chez **J. Kurth, Fribourg**
51, Rue de Lausanne
2, Rue de Lausanne



Fr. 9.80

En vente dès le 5 décembre

Plus somptueux, plus splendide encore que les précédents

Le numéro de Noël de

l'Illustration

contient, entre autres merveilles, 20 pages entières consacrées à l'EXPOSITION D'ART ITALIEN DU PETIT PALAIS, qui fut l'événement artistique de l'année.
Cet album de 60 pages, la plupart en couleurs, se vendra :

Fr. 6.50

Retenez-le dès maintenant chez votre libraire.

Abonnements annuels à Fr. 55.— 48.— et 40.—.
Pour tous renseignements, la vente et l'abonnement, s'adresser aux librairies, aux agences et au **Bureau suisse de l'ILLUSTRATION, Los Brenets, c. p. IV, B. 557. Téléphone 33.051.**

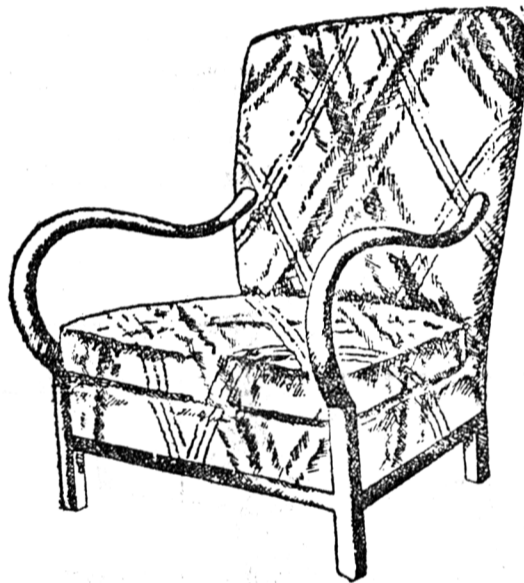


Pour la St-Nicolas!

Pour vos
Cadeaux
CRISTAUX
PORCELAINE
VERRERIE
aux meilleures conditions
Hoirs
Zosso-Sauterel
rue des Epouses, 139 Tél. 4.64

Un meuble Suter

est un cadeau
qui prouvera toujours
votre bon goût.



Visitez la GRANDE EXPOSITION pour les Fêtes de fin d'année
RUE LOCARNO, 4

Au Méridional

Primeurs — Vins —
Liqueurs — Charcuterie

Désirez-vous un bon repas ?

Goûtez nos vins et nos liqueurs!!!
Spécialités tessinoises et italiennes

Grand choix de vins et liqueurs
et à quels prix!!!

Rue de Lausanne, 57

Grand choix en

Horlogerie, Bijouterie
Orfèvrerie
Antiquités

M. ZEISER-MACHEREL

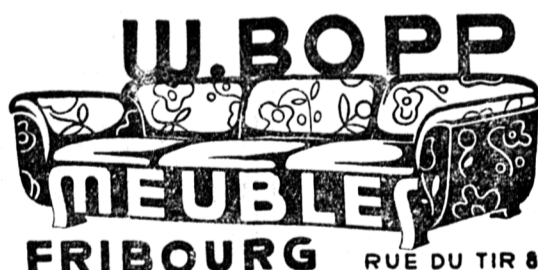
Succ. d'Ovide Macherel
81, rue de Lausanne Tél. 8.11

Alliances or, de 12 à 50 fr.
gravées de suite gratuitement

Réparations garanties

Achat d'or, d'argent vieux dentiers
au plus haut prix du jour.

Tickets PUB.



Petits meubles

Pouffes à linge

Tableaux, Glaces

Jetées pour divans tures

Descentes de lit

Couvre-pieds

Prix spécial pour couvertures de laine

St-Nicolas s'y connatt...

Ce qu'il offre de plus beau,
et à des prix très avantageux,
il le trouve chez

Adler

A. STEFFEN

Rue de Lausanne, 45

Fribourg

Chapeaux, pullovers, écharpes, chemises,
sous-vêtements, gants fourrés, etc...

Pour la St-Nicolas

Ajoutez à votre cadeau un joli cornet de chocolats surfins de la confiserie

Ernest Leimgruber

Confiseur spécialiste Traiteur

Place de la Gare

Immense choix en biscuits, St. Nicolas noisette, sabots, bonbonnières,
paquets surprise, à 50 ct. et 1 fr.

Pour votre dîner, commandez d'avance : vol-au-vent, bouchées à la reine, hors-d'œuvre.
Bouchées de volaille, tranches de pâtés Frascati au veau et foie gras truffé.

Pour votre dessert : vacherins, vermicelles, bombes turques, glaces diverses, Selles aux
marrons, etc.

GRAND CHOIX D'ENTREMETS EN MAGASIN

Tél. 183

Expéditions

Aux anciens PRIX !!!

Nous offrons pour vos enfants :



CAOUTCHOUCS	depuis	Fr. 1.90
PANTOUFLES	depuis	Fr. 1.90
FEUTRES	depuis	Fr. 2.80
SOCQUES	depuis	Fr. 2.80

AU SABOT D'ARGENT

DUPASQUIER -- FRIBOURG